



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**

ROOB
2026

PREMIÈRE PARTIE

A woman in a red and black plaid jacket is pushing a bicycle on a path in a park. In the background, there is a white statue of a seated figure on a pedestal. The trees are in autumn, with yellow and green leaves. A pond is visible in the distance. The foreground is blurred with purple flowers.

**CONTEXTE
ÉCONOMIQUE &
BILAN BUDGÉTAIRE**

Le rapport d'orientation budgétaire présenté pour l'année 2026 s'inscrit dans un contexte financier particulièrement incertain et, à certains égards, anxiogène, marqué par des tensions géopolitiques persistantes. L'ampleur de leurs conséquences économiques reste encore difficile à mesurer, mais elles augurent néanmoins avec certitude d'une contrainte accrue sur les finances locales.

Au-delà des seuls chiffres, ce rapport d'orientation budgétaire porte également un objectif clair : **continuer à faire de l'exercice budgétaire un outil au service des ambitions choisies par les Saint-Mauriens pour la Ville, au lendemain des élections municipales du 15 mars 2026.**

C'est pourquoi le choix a été fait de structurer les orientations budgétaires autour des **trois priorités qui guident l'action municipale pour Saint-Maur-des-Fossés :**

- ✓ **Une presqu'île protégée ;**
- ✓ **Une presqu'île dynamique ;**
- ✓ **Une presqu'île solidaire.**

Depuis plus de dix ans, les collectivités locales évoluent dans un environnement budgétaire fortement contraint, renforcé d'année en année depuis que l'Etat les a récemment invitées à participer au redressement des comptes publics.

La **loi de finances pour 2026** ne dévie pas de cette tendance et s'ajoute à l'intégration de l'ensemble des charges supplémentaires ou des diminutions de moyens imposées aux collectivités, comme le gel de la dotation générale de fonctionnement (DGF), la mise en œuvre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), le gel depuis 2024 des fractions de TVA qui leurs sont affectées, la diminution des subventions accordées et notamment du Fonds vert, ou encore la hausse de la cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales (CNRACL) de 3 points du taux de cotisation, ce qui pèse lourdement sur les dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

Le **contexte international particulièrement instable**, laissant entrevoir une nouvelle période de fortes hausses des prix de l'énergie, un risque d'inflation renouvelé et une volatilité accrue des marchés financiers, rend plus difficile la prévision économique et risque de venir exacerber les exigences auxquelles les collectivités doivent déjà faire face.

Malgré ces contraintes, depuis plus de 10 ans, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés s'est attachée à se **désendetter à hauteur de plus de 100 millions d'euros et à maîtriser ses dépenses de fonctionnement**, afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour poursuivre **le développement du service public et maintenir un niveau d'investissement dynamique** en faveur des usagers et du cadre de vie.

Ce rapport d'orientation budgétaire intègre la poursuite de ces objectifs et les concilie à l'anticipation des surcoûts éventuels consécutifs aux tensions internationales. La Ville doit donc plus que jamais interroger ses priorités, afin de continuer à faire preuve de résilience et de flexibilité.

UN CONTEXTE FINANCIER ÉCONOMIQUE INCERTAIN

L'année 2026 s'inscrit dans un environnement économique international et national toujours incertain.

Un contexte international marqué par une forte instabilité

L'année 2026 s'est ouverte sur de multiples incertitudes. Les conséquences de la situation internationale et l'aggravation des tensions géopolitiques au Levant, si elles restent encore difficiles à évaluer, tout comme les incertitudes autour de la politique économique des États-Unis, contribuent à fragiliser les perspectives de croissance et laissent craindre de fortes hausses tarifaires dans le secteur de l'énergie. Ces éléments, combinés, pèsent sur la confiance des investisseurs et la capacité de l'économie française à poursuivre sa reprise amorcée. Il en est de même du marché immobilier, dont dépend une partie des ressources propres de la collectivité.

Un contexte national sous tensions budgétaires

Le contexte national demeure marqué par la dégradation avérée des finances publiques qu'un environnement politique et institutionnel instable n'aura pas permis de corriger.

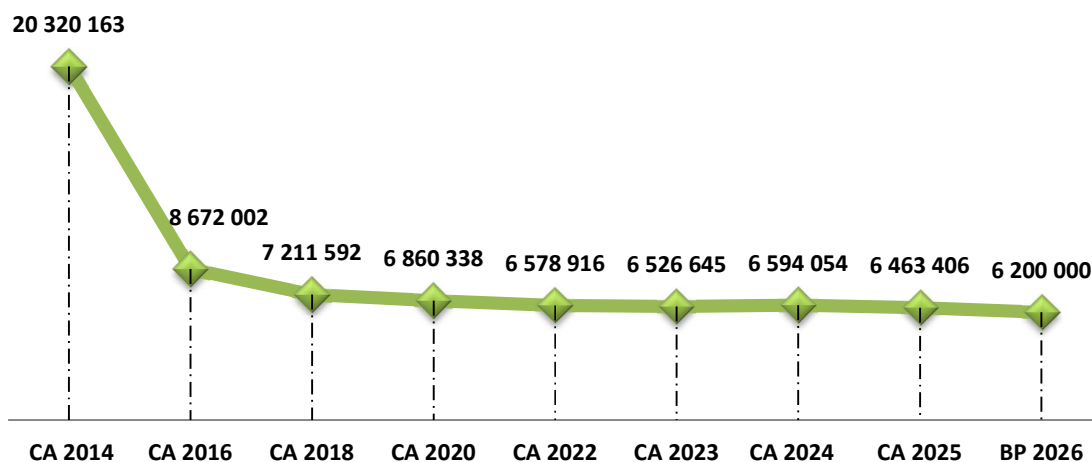
L'absence de majorité claire à l'Assemblée nationale rend plus difficile l'adoption de réformes structurelles d'ampleur, pourtant nécessaires pour amorcer une maîtrise durable de la dépense publique. Et si cet objectif est régulièrement affirmé, sa mise en œuvre demeure théorique ou à tout le moins très limitée. Les trajectoires budgétaires reposent encore largement sur des ajustements annuels et des hypothèses macroéconomiques incertaines plutôt que sur une transformation profonde de la dépense publique.

Dans ce contexte, la France continue de présenter **un niveau de dette élevée à 118% du PIB, un déficit autour de 5% du PIB et une croissance limitée à 1%**, en décalage marqué avec les objectifs fixés au niveau européen dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance.

La stratégie de redressement des comptes publics conduit ainsi l'État à se tourner régulièrement vers les collectivités territoriales pour :

- Solliciter, d'une part, leur contribution via le dispositif du DILICO. En 2025, ce dispositif s'est traduit par la ponction de 901 481 euros sur les recettes de la Ville. En 2026, il était prévu qu'il soit alourdi et fixé à hauteur de 2 millions d'euros. La Loi de finances pour 2026 est finalement revenue sur cette mesure, mais il reste probable que cette suspension ne soit que temporaire ;
- À continuer, d'autre part, à acter son désengagement au travers de la diminution continue de la dotation globale de fonctionnement depuis 2014.

Évolution de la dotation générale de fonctionnement



La sollicitation des communes et ce désengagement continu sont d'autant plus paradoxaux que celles-ci sont soumises à une **obligation d'équilibre** budgétaire à laquelle l'Etat, lui, n'est pas soumis. Dans le même temps, leur responsabilité reste limitée dans l'endettement public national **alors même qu'elles portent la majeure partie de l'investissement public national.**

À ceci, s'ajoutent des décisions nationales, trop souvent **prises sans concertation et au mépris de l'idée de décentralisation et de libre administration des communes**, mais auxquelles celles-ci doivent pourtant se conformer :

- Revalorisations salariales ;
- Hausse du point d'indice ;
- Réforme de la CNRACL ;
- Inflation normative.

Il est par ailleurs nécessaire de rappeler que les récentes réformes fiscales ont indéniablement restreint **l'autonomie financière des collectivités.**

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, bien que compensée, a profondément modifié la structure des ressources locales, privé les collectivités d'une partie du dynamisme naturel des bases fiscales et accru la dépendance à des recettes soumises à la conjoncture économique (droits de mutation à titre onéreux).

Plus récemment, les épisodes inflationnistes ont conduit à des augmentations de coûts dans de nombreux domaines avec un pic en 2022 et 2023. Et si l'inflation, en France, accuse un reflux en 2025 et 2026, les collectivités n'ont enregistré un retour à des coûts antérieurs que dans des domaines très limités.

Face à ces exigences, la Ville doit concilier ces différentes contraintes aux priorités qui ont, au fil des années, forgé son identité. Ce sont désormais des principes directeurs qui guident l'élaboration budgétaire et qui répondent ensemble à continuer à faire de Saint Maur une presqu'île protégée, dynamique et solidaire.

LA POURSUITE D'UNE STRATEGIE FINANCIERE RESPONSABLE AU SERVICE D'UN PROJET MUNICIPAL AMBITIEUX

Depuis 2014, la Ville a défini une stratégie budgétaire qu'elle a reconduit chaque année. Cette stratégie repose sur les objectifs suivants :

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées ;
- La poursuite continue de son désendettement ;
- Une fiscalité maîtrisée avec des taux inchangés depuis 2018 ;
- L'affirmation de son particularisme en matière d'urbanisme face à la volonté de densification de l'Etat ;

Ces choix ont permis à la Ville :

- De maintenir un haut niveau de qualité du service public municipal tout en l'enrichissant au fil des ans ;
- Et d'avoir la capacité d'investir de façon durable et dynamique en faveur des Saint-Mauriens.

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement réaffirmée

La capacité d'action de la Ville en matière de dépenses de fonctionnement est conditionnée par la persistance de dépenses obligatoires, reconduites d'année en année.

Des dépenses obligatoires doivent être honorées, chaque année, dès le 1^{er} janvier :

- FNGIR : 14,7 millions d'euros ;
- FPIC : 1,8 million d'euros ;
- Le contingent « incendie » contribuant au financement de la BSPP : 2,44 millions d'euros, chiffre en hausse par rapport à 2024 (1,87 millions d'euros) ;
- Le FCCT : 2,8 millions d'euros ;
- La rémunération des agents : 77 millions d'euros projetés en 2026 ;
- Le fonctionnement des écoles, premier poste sectoriel de dépenses : 21,2 millions d'euros (dépenses ressources humaines comprises)
- Les berceaux en crèches : 1,9 millions d'euros ;
- Les fluides destinés au bon fonctionnement des équipements municipaux (écoles, gymnases, bâtiments culturels et associatifs) : 6,6 millions d'euros.

Ces engagements représentent près **de 90% du budget**. Ils permettent le fonctionnement des services publics essentiels, que la Ville veille à protéger et réduisent *de facto* les marges de maîtrise des dépenses.

À cette longue liste s'ajoute **la taxe SRU qui pénalise la Ville pour ses choix en faveur d'un urbanisme à taille humaine**. L'affirmation de ce particularisme en matière d'urbanisme face à la volonté de densification de la petite couronne parisienne a été érigé en principe directeur depuis 2017, avec l'adoption du plan local d'urbanisme (PLU), et réaffirmé en 2023 avec le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Application de la loi SRU : la Ville de Saint-Maur-des-Fossés doit rester vigilante quant aux engagements de l'État

Saint-Maur-des-Fossés a fait le choix d'un urbanisme à taille humaine, de quartiers pavillonnaires protégés, de la stricte limitation des constructions à 4 étages et uniquement sur les grands axes, ainsi que de la préservation des trames verte (son patrimoine arboré) et bleue (la rivière Marne et sa biodiversité).

Ces choix, qui implique le refus de la densification massive subie par d'autres villes de la petite couronne parisienne, a conduit la Ville à être sanctionnée au titre de la loi SRU à hauteur de plus de 5,5 millions d'euros par an, qui sont venus grever les capacités d'investissement de la commune. De façon concomitante, la commune a été privée de ses droits fondamentaux en matière d'urbanisme, notamment l'instruction et la délivrance des permis de construire. **Cette situation inique a conduit la Ville de Saint-Maur-des-Fossés à être condamnée à un prélèvement majoré, alors même qu'elle ne disposait plus des leviers nécessaires à la production de logement social.**

⇒ Plus de 10 ans d'efforts récompensés

En février 2026, le ministre du Logement, lors de sa visite, a salué le travail exemplaire de la Ville en matière d'urbanisme à taille humaine et de production de logements respectueux de l'environnement et de la mixité sociale, une stratégie actée par le PLU et le PLUi.

Le ministre, accompagné de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, a souligné le dialogue constructif mené depuis plusieurs mois par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés avec les services de l'État. Au regard de ces efforts, l'Etat a annoncé :

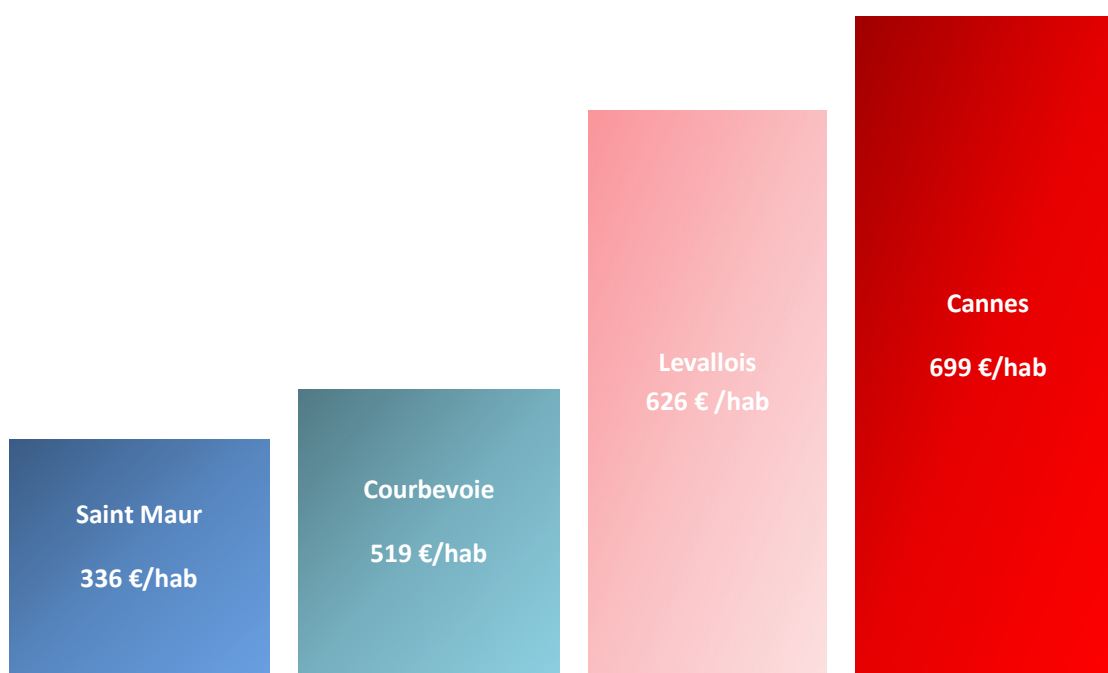
- **Réduire fortement le taux de majoration au titre du prélèvement SRU de la commune ;**
- **Restituer les droits d'urbanisme à la commune ;**
- **Restituer le droit de préemption urbain à la commune ;**
- **La Ville attend de l'Etat le respect des engagements pris.**

Dans le cadre du dialogue engagé entre la Ville et l'Etat, ces mesures devraient être mises en œuvre dans les prochaines semaines. Dans cette attente, la Ville poursuit ses propres engagements tout en restant vigilante. C'est pourquoi la prudence budgétaire nécessite, faute de notification de la part des services de l'Etat à ce jour, l'inscription d'un montant identique à celui de l'exercice précédent pour l'amende SRU.

La maîtrise des charges dites à caractère général (011) est donc primordiale pour que la Ville puisse continuer à honorer ces objectifs, en dépit d'une forte inflation subie ces dernières années. Ce poste de dépenses demeure en deçà de la moyenne des villes de même strate, permettant à **Saint-Maur-des-Fossés** de garder sa place **parmi les villes les plus économes**, alors même que dans le même temps, elle a veillé chaque année à enrichir son service public.

Cependant, les tensions géopolitiques et internationales laissent craindre un nouveau cycle inflationniste qui pourrait impacter ce poste de dépenses au travers de la révision des tarifs fixés dans le cadre de marchés publics ou au travers des conventions conclues avec les centrales d'achat énergétiques.

Le budget 2026 devra donc tenir compte de ces menaces potentielles. Et le service des marchés publics demeurer vigilant quant à l'expression des besoins.



*Charges à caractère général par habitant : ces données sont issues des comptes administratifs 2024 (source : bercy.colloc) disponibles à ce jour. La seule donnée actualisée à disposition concerne naturellement la ville elle-même. En dépit d'une augmentation des charges à caractère général **sous l'effet de l'inflation**, Saint-Maur-des-Fossés n'en reste pas moins bien **en deçà du niveau des villes de même strate avec 336 euros par habitant**.*

Les dépenses de personnel représentent le **1^{er} poste de dépenses de la Ville**. Depuis plusieurs années, celui-ci a augmenté sous l'effet conjugué des réformes décidées par l'Etat et des mesures prises pour revaloriser les rémunérations et les conditions de travail des agents. Dans le même temps, la Ville s'est attachée à maîtriser ses effectifs.

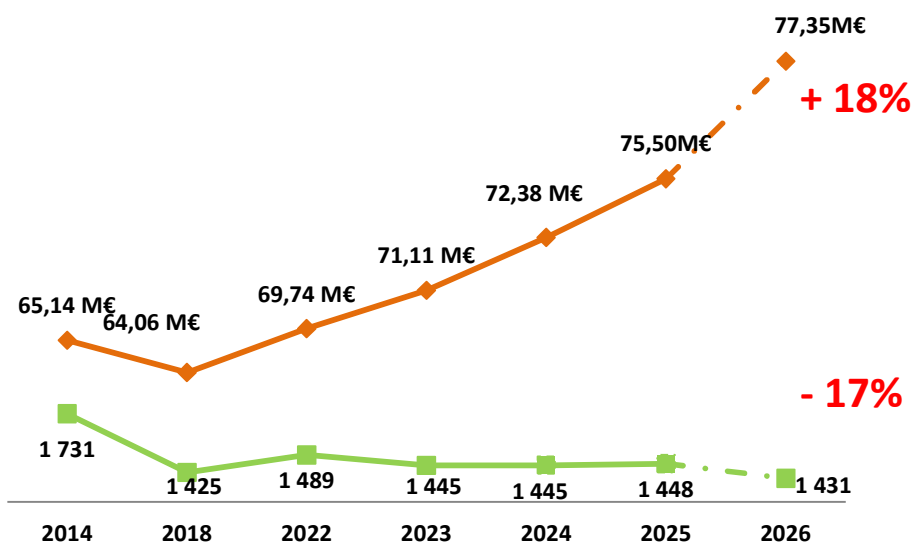
En 2026, la Ville doit donc **concilier les hausses liées aux décisions exogènes ainsi que ses propres priorités fixées par le projet municipal 2026-2032**, notamment celles concernant la sécurité (effectifs de Police municipale et ilotiers).

Parmi les contraintes qui pèseront sur les dépenses de personnel :

- L'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL, étalée sur 4 exercices budgétaires, devant impacter le budget à hauteur de 775 000 euros en 2026. De surcroît, ce taux s'applique sur une base qui répond déjà à sa propre dynamique, le glissement vieillesse technicité (GVT), ce qui en amplifiera les effets chaque année ;
- L'augmentation du SMIC de 1,18% et par effet mécanique de l'indemnité différentielle en vigueur dans les collectivités, à hauteur de 123 000 euros ;
- Les avancements d'échelon et de grade pour 241 000 euros.

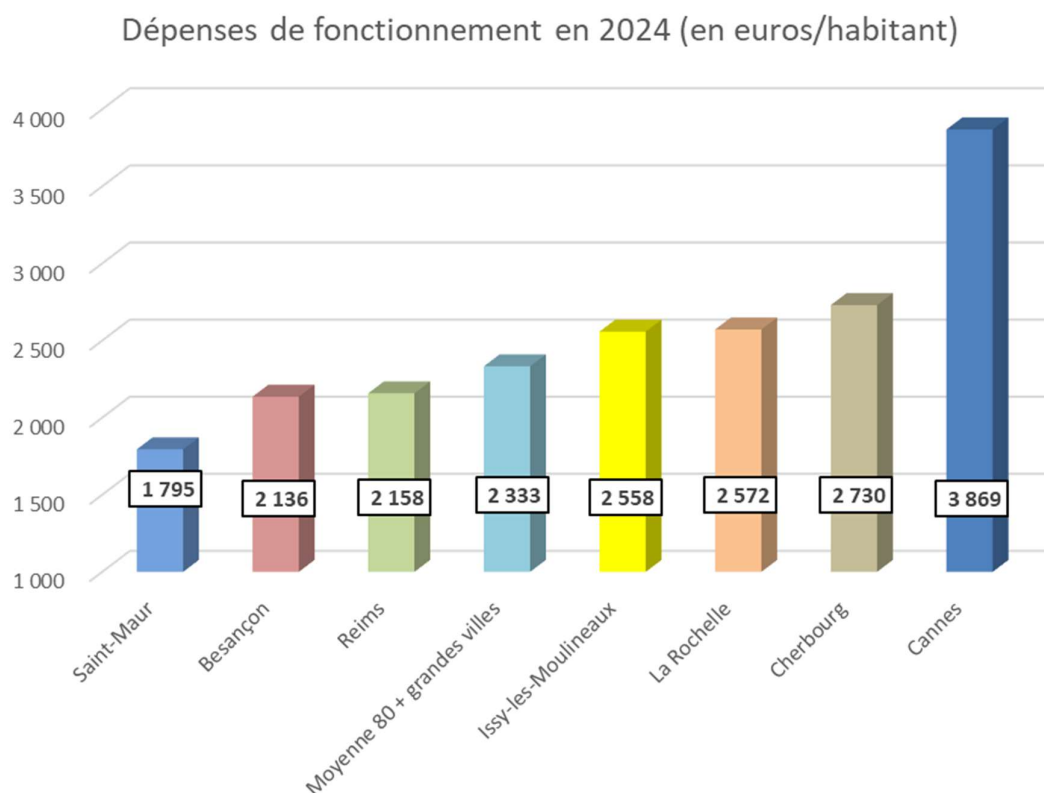
En conséquence, en 2026, la Ville prévoit une inscription budgétaire de **77 millions d'euros** pour faire face aux dépenses envisagées.

Évolution croisée entre effectifs et dépenses de personnel



Comme le démontre ce graphique, la Ville s'est employée à maîtriser ses effectifs. En 10 ans, ils ont été réduits de 17% alors que dans le même temps, le coût de chaque « *équivalent temps plein* » a augmenté de 18% sous l'effet de revalorisations diverses correspondant soit à des mesures imposées par l'État, soit la volonté de la Ville d'améliorer les conditions de travail de ses agents. Ce qui représente, sur la période examinée, une hausse de 10 millions d'euros sur le budget pour une diminution des effectifs de 283 agents.

L'examen du graphique ci-dessous, reprenant la globalité des dépenses de fonctionnement de la Ville, permet de constater qu'en dépit des contraintes exogènes, dont le prélèvement SRU, la **Ville apparaît comme une des villes les plus économes de sa strate.**



Source : IFRAP Mars 2026

Une stratégie financière qui repose sur la poursuite du désendettement

La Ville a fait de son **désendettement la clé de voute de sa stratégie financière** depuis 2014. Elle s'était fixée pour objectif la diminution de son encours de dette de 100 millions d'euros entre 2014 et 2026, objectif qu'elle aura même dépassé.

Bien consciente du poids persistant de sa charge financière, elle s'est engagée à poursuivre sa politique de désendettement et continuera donc à appliquer **sa règle d'or (ne jamais emprunter plus que ce qu'on rembourse chaque année)**, sans aucune dérogation comme elle le fait depuis 2014.

Y compris lorsque les taux d'intérêt étaient très attractifs, **la Ville a toujours emprunté en adéquation avec ses besoins réels**, identifiés dans un plan pluriannuel d'investissement réfléchi et correspondant au rythme des marchés publics et aux capacités d'exécution des travaux.

À ce stade de la préparation budgétaire et conformément à ces analyses préalables, il est envisagé **une inscription de 10 millions d'euros d'emprunt** pour des charges financières à 25,76 millions d'euros répartis comme suit : 8,16 en intérêts et 17,6 en remboursement de capital.

Comme en atteste le tableau ci-dessous, la dette de la Ville a atteint le pic de 266 millions d'euros en 2016 et 2017 avec les opérations de détoxification et l'intégration des indemnités de ruptures anticipés des emprunts toxiques (à taux d'intérêts variables).

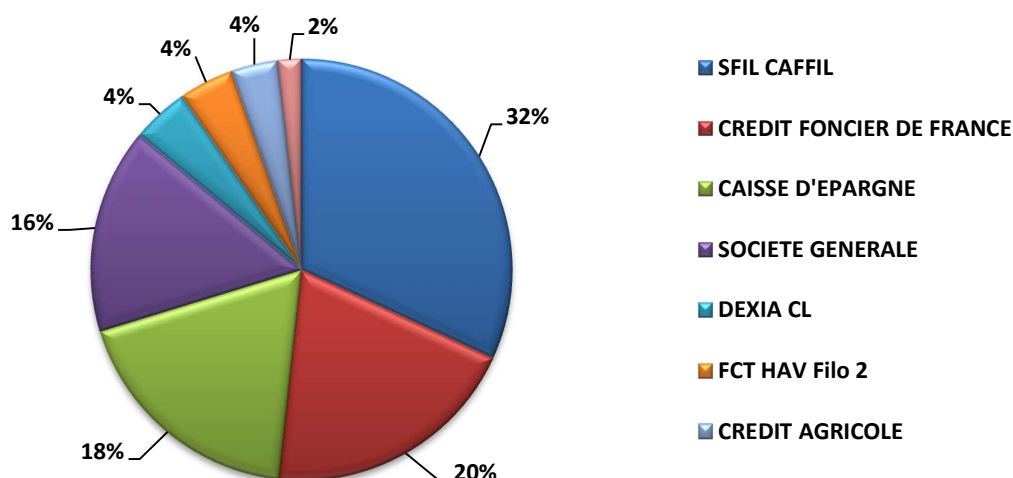
L'application continue de la règle d'or aura donc permis à la Ville de dépasser l'objectif initialement fixé d'une réduction de 100 millions d'euros entre 2014 et 2026.

Années	Emprunt levé	Capital amorti	CRD	CRD - fonds de soutien
2016	0,00 €	10 271 529,55 €	266 276 044,39 €	224 070 363,89 €
2017	6 750 000,00 €	11 964 735,07 €	266 411 309,32 €	226 926 743,15 €
2018	10 000 000,00 €	12 724 344,73 €	263 686 964,59 €	226 195 512,75 €
2019	5 000 000,00 €	20 372 912,32 €	248 314 052,27 €	213 179 714,76 €
2020	0,00 €	13 636 378,72 €	234 677 673,55 €	201 900 450,37 €
2021	0,00 €	13 946 826,06 €	220 730 847,49 €	190 310 738,64 €
2022	0,00 €	14 271 993,00 €	206 458 854,49 €	178 395 859,97 €
2023	14 000 000,00 €	14 380 262,84 €	206 078 591,65 €	180 372 711,47 €
2024	14 000 000,00 €	15 602 003,90 €	204 476 587,75 €	181 038 793,06 €
2025	0,00 €	16 708 170,38 €	187 768 417,37 €	166 709 994,23 €
2026	0,00 €	17 033 626,48 €	170 734 790,89 €	152 055 739,30 €

Au 1^{er} janvier 2026, la structure de la dette est la suivante (hors fonds de soutien) :

Prêteurs	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	59 455 973 €	31,89%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	36 991 262 €	19,84%
CAISSE D'EPARGNE	34 585 099 €	18,55%
SOCIETE GENERALE	29 407 581 €	15,77%
DEXIA CL	8 122 861 €	4,36%
FCT HAV Filo 2	7 773 044 €	4,17%
CREDIT AGRICOLE	6 707 470 €	3,60%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 414 126 €	1,83%
Ensemble des prêteurs	186 457 417 €	100,00%

Structure de la dette

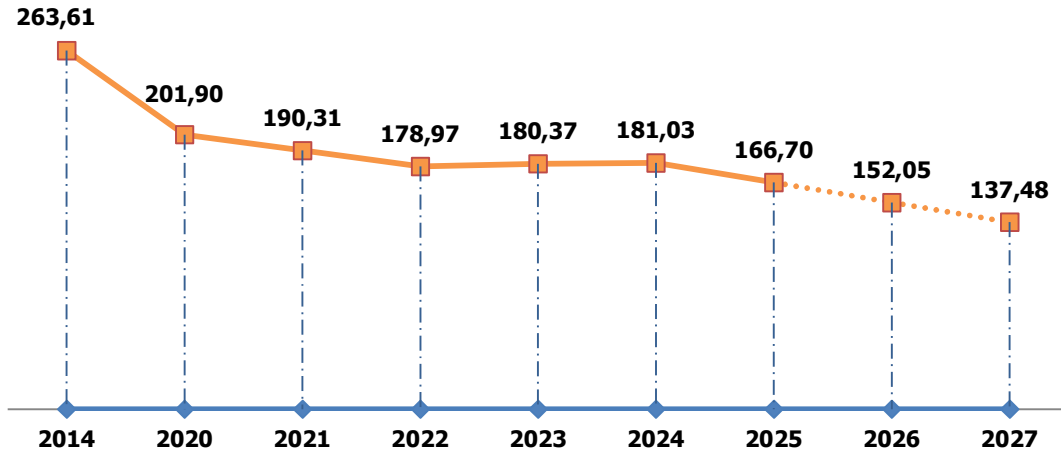


Comme en témoigne le profil d'extinction ci-dessous, **il est primordial pour la Ville de maintenir ce principe de retenue dans la levée de l'emprunt** afin de passer **sous le seuil d'endettement de 100 millions d'euros**. Ceci représente désormais **le but à poursuivre**, celui qui permettra d'alléger considérablement la charge financière tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. A ce jour, la trajectoire de désendettement, sans levée d'emprunt, est donc la suivante :

Au 31 Décembre	Capital restant dû	Fonds de soutien	CRD-FDS
2014	263 615 435,03 €		263 615 435,03 €
2020	234 677 673,55 €	32 777 223,18 €	201 900 450,37 €
2021	220 730 847,49 €	30 420 108,85 €	190 310 738,64 €
2022	206 458 854,49 €	28 062 994,52 €	178 395 859,97 €
2023	206 078 591,65 €	25 705 880,18 €	180 372 711,47 €
2024	204 476 587,75 €	23 437 794,69 €	181 038 793,06 €
2025	187 768 417,37 €	21 058 423,14 €	166 709 994,23 €
2026	170 734 790,89 €	18 679 051,59 €	152 055 739,30 €
2027	153 782 371,28 €	16 299 680,04 €	137 482 691,24 €
2028	137 879 314,35 €	13 920 308,44 €	123 959 005,91 €
2029	122 769 636,18 €	11 805 933,16 €	110 963 703,02 €
2030	107 886 962,38 €	10 016 557,90 €	97 870 404,48 €

Au 31 Décembre	Capital restant dû	Fonds de soutien	CRD-FDS
2031	93 152 267,46 €	8 227 182,73 €	84 925 084,73 €
2032	79 431 703,75 €	6 555 599,24 €	72 876 104,51 €
2033	66 979 972,64 €	4 884 015,75 €	62 095 956,89 €
2034	54 701 739,75 €	3 212 432,26 €	51 489 307,49 €
2035	43 274 992,48 €	1 540 848,99 €	41 734 143,49 €
2036	32 795 308,97 €	322 149,84 €	32 473 159,13 €
2037	23 978 565,35 €	268 458,18 €	23 710 107,17 €
2038	18 096 580,56 €	214 766,52 €	17 881 814,04 €
2039	13 734 036,45 €	161 074,86 €	13 572 961,59 €
2040	11 512 644,47 €	107 383,20 €	11 405 261,27 €
2041	9 256 742,63 €	53 691,54 €	9 203 051,09 €
2042	6 964 592,47 €	0,00 €	6 964 592,47 €
2043	4 953 913,17 €		4 953 913,17 €
2044	3 798 122,44 €		3 798 122,44 €
2045	2 884 331,09 €		2 884 331,09 €
2046	2 082 027,51 €		2 082 027,51 €
2047	1 440 936,03 €		1 440 936,03 €
2048	960 766,31 €		960 766,31 €
2049	641 212,54 €		641 212,54 €
2050	481 952,53 €		481 952,53 €
2051	315 980,48 €		315 980,48 €
2052	142 939,12 €		142 939,12 €
2053	0,00 €		0,00 €

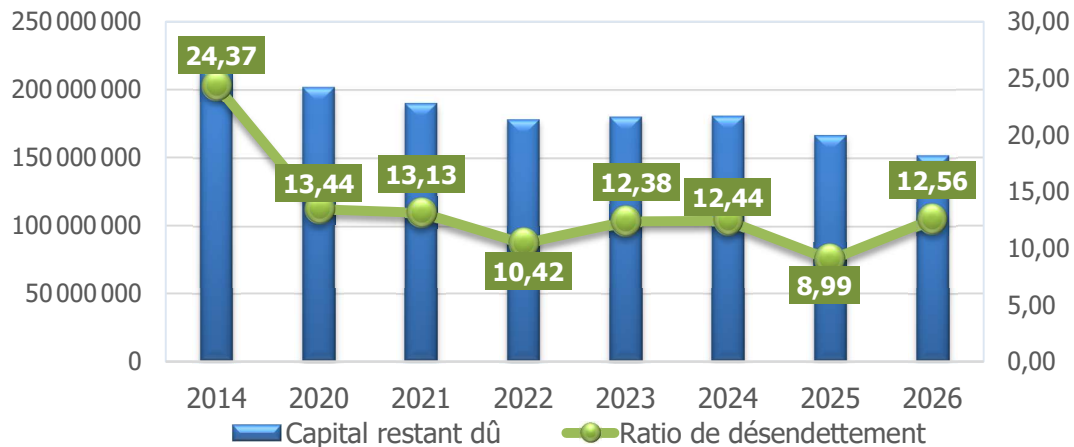
Profil d'extinction de la dette déduction faite du fonds de soutien



Le graphique ci-dessous exprime, en nombre d'années, le temps que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle y consacrait l'ensemble de ses ressources. L'État considère le seuil de 12 ans comme étant un taux cible. **La courbe suivie confirme donc le bien-fondé de la stratégie empruntée par la Ville : la conjugaison d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un désendettement massif, le ratio de désendettement de la Ville étant satisfaisant depuis 2021.**

Pour rappel, début 2025, ce ratio s'affichait à 20,56 années pour finir à 8,99. Le ratio de 12,56 annoncé dans le présent document est donc à relativiser, celui-ci devant notablement diminuer après exécution du budget, à l'instar des autres années. Les autres données communiquées correspondant en effet aux données issues des comptes administratifs de la Ville.

Ratio de désendettement

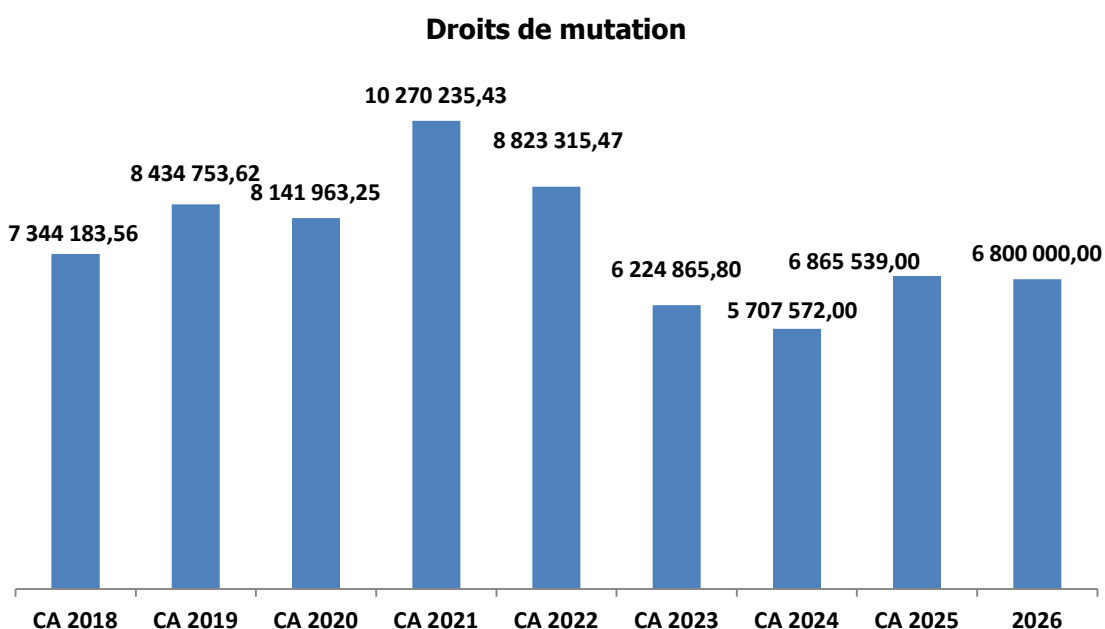


Une attention particulière portée à l'évolution des recettes

Dans un contexte financier national et international très incertain, la Ville doit anticiper la possible fragilisation de certaines ressources. La tendance observée risque en effet de perdurer. Il s'agit donc, afin de préserver l'équilibre budgétaire et la capacité d'action, de porter une attention particulière à l'évolution de ces recettes.

Des droits de mutation particulièrement volatils

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent une ressource importante pour la Ville mais ceux-ci sont directement liés aux fluctuations du marché immobilier. Après le dynamisme observé entre 2020 et 2022, la hausse des taux directeurs bancaires consécutifs à la crise ukrainienne a profondément impacté le nombre de transactions immobilières. La tendance observée s'inscrit dans la durée, comme en témoigne le graphique ci-dessous. Les tensions géopolitiques actuelles laissent présager un impact durable et nécessitent une grande prudence dans les projections. Il s'agit donc d'inscrire une hypothèse réaliste en évitant toute surestimation, soit 6 800 000 euros en 2026.



Une mobilisation active des financements externes

Au travers d'une démarche initiée en 2014, la Ville reconduit chaque année une politique de recherche active de subventions auprès de toutes les instances susceptibles de lui en accorder.

Cela se traduit par :

- Une mobilisation systématique des dispositifs existants ;
- Un suivi attentif des appels à projets ;
- Une capacité à adapter les projets pour répondre aux critères d'éligibilité.

L'objectif est clair : optimiser le financement des investissements ce qui permet de minimiser le recours à l'emprunt et à des hausses de fiscalité.

Des produits des services stabilisés

Il s'agit de veiller à ce que les services proposés soient financés de manière juste, en tenant compte :

- Du coût réel du service ;
- De la capacité contributive des usagers ;
- Et de l'objectif d'accessibilité pour tous.

Toutefois, il faut préciser que la Ville prend à sa charge la majeure partie du coût du service rendu à la population. L'exemple du prix de revient d'un repas de cantine par rapport au prix payé par l'utilisateur est très significatif : 18,86 € pour la Ville contre un coût contribuable s'échelonnant entre 0,50 € et 7,50 €, **soit une prise en charge par la Ville de plus de 60% du service rendu.**

Une fiscalité maîtrisée en dépit d'un contexte contraint

Pour la 8^{ème} année consécutive, la Ville reconduit la stabilité de ses taux d'imposition. Ce choix traduit une volonté de préserver le pouvoir d'achat des habitants dans un contexte économique anxieux. C'est un choix assumé par la Ville mais lourd de conséquences. Le potentiel fiscal de la Ville influe, en effet, directement sur le montant de la DGF versé par l'Etat. Cette modération fiscale impacte également les niveaux d'épargne de la Ville. Cependant, il convient de rappeler que les recettes fiscales évoluent quand même, chaque année, sous l'effet de la revalorisation des bases décidée au niveau national selon un indice indexé sur le niveau de l'inflation (en 2026 : 0,8%).

Une stratégie globale fondée sur l'équilibre et la responsabilité qui repose sur trois principes :

- **Prudence, face à des ressources incertaines ;**
- **Optimisation, par la mobilisation de financements externes ;**
- **Équité, dans la répartition de l'effort entre usagers et contribuables.**

DEUXIÈME PARTIE



**ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2026 :
UNE AMBITION
POUR SAINT-MAUR**

2026 : LE CHOIX D'UNE PRESQU'ÎLE PROTÉGÉE, DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE

Fidèle à son histoire et à son identité, la Ville veille à offrir à l'ensemble des Saint-Mauriens des services publics de qualité, adaptés aux besoins de chacun, en portant une attention particulière aux publics les plus fragiles et à toutes les générations. **Le budget 2026 permettra à la Ville de réaffirmer le choix effectué par les Saint-Mauriens pour que cette presqu'île demeure protégée, dynamique et solidaire.**

Le choix d'une ville protégée

Une ville protégée, c'est le choix d'une ville qui **préserve son identité** et ses spécificités, qui **maîtrise ses finances** et assure son indépendance, qui **garantit la sécurité** de ses habitants et qui **respecte son environnement**.

Un urbanisme préservé, à taille humaine

Située au sein de la petite couronne parisienne à l'urbanisme torturé, Saint-Maur-des-Fossés jouit d'un cadre de vie apaisé, héritage d'une « *Ville-jardin* » façonnée dès le début du XX^{ème} siècle.

L'adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2017, puis en 2023 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) respectueux de l'identité et des spécificités de Saint-Maur-des-Fossés a permis de **protéger la ville de la densification massive** qui s'applique dans l'essentiel de la petite couronne.

85% du territoire de la commune demeure **protégé** et **classé en zone pavillonnaire**, avec **50% d'espaces verts de pleine terre**. Les constructions sont ainsi limitées aux seuls 8 plus grands axes de la Ville et sur **4 étages maximum**, garantissant un urbanisme en adéquation avec l'identité de Saint-Maur-des-Fossés.



Une ville sûre et apaisée

Alors que tous les indicateurs du ministère de l'Intérieur relatifs à l'insécurité sont en constante hausse sur l'ensemble du territoire national, la commune réaffirme sa volonté **d'augmenter les moyens mis en œuvre** pour **garantir la sécurité** de ses habitants et de leurs biens.

Par le biais de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), animé par le Maire, elle mettra en œuvre sa **Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)** pour les prochaines années, dans la continuité de la STSPD 2022-2026, dont les résultats ont récemment été salués par les autorités de l'Etat.

Saint-Maur-des-Fossés dispose d'un **dispositif de vidéoprotection de plus de 200 caméras**, reliées à un Centre de Supervision Urbain (CSU), complété par des caméras mobiles et par un dispositif innovant de visualisation des plaques d'immatriculation aux entrées de ville, qui permet de lutter contre la délinquance itinérante.

Dans les mois à venir, la Ville connaîtra l'ouverture de son **nouvel Hôtel de Police municipal**. Elle compte dès lors poursuivre la consolidation des effectifs de sa **Police municipale**, joignable 24h/24 et 7j/7, et les effectifs des îlotiers de **Saint-Maur Proximité** qui patrouillent quotidiennement sur l'ensemble du territoire. Elle entend également créer une nouvelle **brigade de proximité**, à vélo, et une brigade de l'environnement pour lutter contre les incivilités et les dépôts sauvages.

Saint-Maur-des-Fossés peut également compter sur la **première réserve communale de sécurité civile d'Ile-de-France** en termes d'effectifs (+ 80), pleinement mobilisée et mobilisable, comme lors de l'exercice HYDROS, préparant la Ville à un cas de crue majeure.



Par l'intermédiaire de plusieurs documents structurants, la Ville est pleinement investie pour la protection de son cadre de vie, de son patrimoine végétal et de son environnement si singulier.



Elle œuvre au quotidien en faveur de la **transition écologique**, notamment à travers l'application de son PLUi, qui a permis d'inscrire dans le marbre la préservation de **plus de 300 arbres remarquables** et de plus de **18 000 arbres d'alignement**. Dans la continuité de sa **stratégie « Saint-Maur ville durable »**, la Ville consolide ses **économies d'énergie** et de **fluides**, la **décarbonation** de ses activités, la **désimperméabilisation des sols** ou encore la **végétalisation** de ses rues et de ses places.

Ainsi, la Ville a atteint plusieurs de ses objectifs à l'instar du retour de la **baignade en Marne**, après plus de 50 ans d'interdiction, preuve d'un environnement préservé et d'une qualité de l'eau retrouvée, de la **limitation de la vitesse à 30 km/h** sur l'ensemble du territoire de la commune, limitant le rejet de dioxyde de carbone et la pollution sonore, tout en garantissant une circulation apaisée. Mais aussi avec l'**interdiction du transit des poids-lourds**, le **développement d'itinéraires cyclables et de parkings à vélo**, le déploiement de plus de 100 bornes de recharge pour les véhicules électriques ou encore avec la création de **2,5 hectares d'espaces verts supplémentaires**, qui viennent s'ajouter aux plus de 50 hectares de squares et de jardins sur l'ensemble du territoire de la commune. Enfin, la Ville a également opéré sa transition énergétique avec la **modernisation de 100% de son éclairage public vers le LED**, qu'elle poursuivra dans les prochains mois en continuant à rénover son patrimoine d'éclairage public.

Elle poursuivra également la décarbonation de sa flotte automobile et continuera à porter une attention particulière à la performance énergétique lors de tous les travaux réalisés dans les bâtiments communaux, forte de l'appui de l'ALEC-MVE à laquelle la commune a récemment adhéré.

Le choix d'une ville dynamique

Une ville dynamique, c'est une ville qui propose une **offre culturelle riche et variée**, qui permet à chacun de ses habitants de s'élever, **de se distraire**, et de **pratiquer l'activité sportive** de son choix. C'est une ville animée tout au long de l'année et dans chaque quartier, avec des **commerces de proximité et de qualité**.

Une offre culturelle rayonnante et accessible au plus grand nombre

Chaque année, la Ville consacre une part importante de son budget en fonctionnement et en dépenses d'investissement pour la vie culturelle Saint-Maurienne, constituant une véritable exception en Ile-de-France.

Saint-Maur-des-Fossés est en effet la seule commune de sa strate disposant d'**un théâtre**, de **deux cinémas municipaux**, d'**un Conservatoire à rayonnement régional (CRR)**, d'**une Maison des Arts et de la Culture**, d'**une médiathèque** avec des annexes de quartier et **un bibliobus**, et de nombreux **locaux communaux** mis **à disposition** d'acteurs **culturels associatifs**.

En 2026, la Ville continuera pleinement de soutenir la richesse culturelle Saint-Maurienne, par l'intermédiaire de grandes manifestations telles que le *Festival du Conte, Saint-Maur médiéval*, ou encore *les Rendez-vous de l'Essai*, mais aussi en accompagnant la rénovation et l'aménagement du cinéma les 4 Delta.



Saint-Maur : ville de sports, Terre de Jeux

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés propose une **offre sportive exhaustive**, allant de la découverte et de l'**initiation à la compétition**, en passant par la performance de haut niveau.

Ainsi, chaque année, ce sont près de **10 millions d'euros investis** en faveur du sport pour tous, permettant d'entretenir de grandes infrastructures, dont **trois stades, deux centres sportifs** et **deux piscines municipales**. Mais également *via* la mise à disposition d'**équipements sportifs en accès libre**, en bords de Marne et dans les squares.

À travers d'importantes subventions et des Contrats de performance, la Ville soutient les associations sportives et les athlètes de haut niveau en leur apportant la stabilité financière nécessaire. Véritable fierté pour ses habitants, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés est **labellisée « Terre de Jeux »** et a vu sept de ses sportifs représentés aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Après avoir accueilli le Challenge Monal, la plus grande compétition d'escrime au monde, en 2024 et en 2025, Saint-Maur-des-Fossés recevra cette année la **Coupe du monde féminine d'épée**. De surcroît, d'importants efforts continueront d'être fournis pour soutenir le développement du sport pour tous et du sport santé.



Une ville animée, attractive et innovante

Tout au long de l'année, la Ville présente une programmation d'**animations variées**, pour la plupart gratuites, à l'instar de la chasse aux œufs de Pâques, de la Fête de la Musique, des Villages d'été et de Noël, de la grande Parade ou du Mapping de Noël ainsi que du plus grand Festival de Food Trucks de France.

Sur le plan de l'attractivité commerciale, Saint-Maur-des-Fossés dispose de plus de **1300 commerces de proximité**, d'un **marché forain par quartier**, de **deux halles de marché** dont la rénovation s'achève, et d'un cœur commerçant entièrement modernisé avec le réaménagement des rues Baratte Cholet, d'Inkermann et de la place Carnot.

Afin de raffermir l'attractivité de ses commerces de proximité et des artisans locaux, la Ville a mis en place le label « *Fabriqué à Saint-Maur* », auquel s'ajoute un certain nombre d'animations : braderies commerçantes, vide-dressing de La Varenne, semaine du goût, le salon « *Créa Saint-Maur* » ou encore le salon des artisans et le marché de Noël.

En 2026, la Ville continuera de soutenir l'offre commerciale avec la **rénovation de la rue Saint-Hilaire** et, par ailleurs, au travers d'événements constituant de véritables vecteurs de liens sociaux et intergénérationnels, en s'appuyant notamment sur la **récente ouverture de la Maison des Associations**.



Le choix d'une ville solidaire

Une ville **solidaire**, c'est une ville qui offre les **meilleures conditions d'apprentissage aux enfants**, qui **facilite la vie des familles**, de ses **jeunes** et de ses **seniors**. C'est une ville qui vient **en aide aux plus fragiles**, qui **favorise les liens sociaux et intergénérationnels**, tout en facilitant une **offre de santé** appropriée.

Bien grandir à Saint-Maur

L'excellence éducative Saint-Maurienne est reconnue et constitue une fierté et un élément d'attractivité pour la Ville. L'apprentissage des fondamentaux (lire, écrire, compter) dès le plus jeune âge et la diversité des activités sportives, culturelles, environnementales, proposées par la Ville aux côtés de l'Education nationale constituent des axes forts de la politique éducative locale, inscrits dans le Projet éducatif de territoire (PEDT).

Depuis 2014, la Ville a dédié une enveloppe conséquente à la rénovation globale de ses écoles. Ce ne sont pas moins de **40 millions d'euros investis** pour la modernisation thermique des bâtiments, la réfection et la végétalisation des cours d'école et la mise à disposition d'équipements de dernière génération comme les tableaux ENI.



En outre, l'**objectif de 24 élèves** par classe au sein des niveaux d'apprentissages fondamentaux est **atteint** puisque plus de 95% des classes de CP et de CE1 présentent moins de 24 élèves. La Ville attribue également **un kit de rentrée scolaire** et une dotation de **80,50 euros par élève**, soit deux fois et demie la moyenne nationale, pour l'achat de fournitures diverses.

La Ville a aussi ouvert la **Maison des Étudiants**, afin d'accompagner les adolescents et les étudiants dans leurs parcours personnels et professionnels. Ainsi, la Ville accompagne les jeunes Saint-Mauriens de la petite enfance à l'adolescence et leur permet de découvrir, s'épanouir et s'instruire dans les meilleures des conditions.

Une ville engagée, solidaire et soucieuse des besoins de chacun

La Ville est mobilisée en faveur de la **lutte contre le cancer du sein** à travers la diffusion de la campagne nationale « *Octobre Rose* » et en faveur de la lutte contre les **violences faites aux femmes**, avec la mise en place du dispositif « *Où est Angela ?* » et au travers de ses accueils d'urgence. Elle est par ailleurs engagée sur la question du **handicap** et, à ce titre, elle a récemment accueilli son premier forum intercommunal du handicap.

Avec son **Centre Communal d'Action sociale (CCAS)**, la Ville vient en aide directement aux plus démunis. Elle assure également l'orientation et le conseil dans le domaine social et, dans le cadre du **Legs Rome**, vient en aide aux étudiants par l'intermédiaire de bourses attribuées au mérite. Afin de favoriser le lien intergénérationnel et de lutter contre l'isolement de ses aînés, elle a créé la **Maison des Seniors** où elle propose des activités très variées. Enfin, elle met en œuvre le Contrat de ville au sein du **Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)** des Rives de la Marne avec une programmation dynamique, main dans la main avec les associations qui s'y impliquent.

L'année 2026 sera l'occasion pour la Ville de continuer à œuvrer dans ses différents domaines, avec une attention particulière pour les plus fragiles. Les investissements pour rendre l'espace public toujours plus accessible seront poursuivis. Enfin, la Ville entend également maintenir le service du Service d'accueil médical initial (**SAMI**), ouvert sur des horaires étendus, et poursuivre le **développement de ses Maisons de Santé**.



BUDGET 2025 : UNE RÉALISATION CONFORME. AUX PRÉVISIONS

Libellé	Montant
Résultat provisoire de l'exercice	12 150 719,62 €
Résultat antérieur reporté	4 759 352,84 €
Résultat provisoire à affecter	16 910 072,46 €
Solde provisoire d'exécution d'investissement	1 155 909,90 €
Résultat antérieur reporté	-3 875 721,15 €
Solde provisoire d'exécution d'investissement	-2 719 811,25 €
Solde des restes à réaliser	-6 328 728,51 €
Affectation provisoire du résultat	16 910 072,46 €
Affectation provisoire en section d'investissement	9 048 539,76 €
Affectation provisoire en fonctionnement	7 861 532,70 €

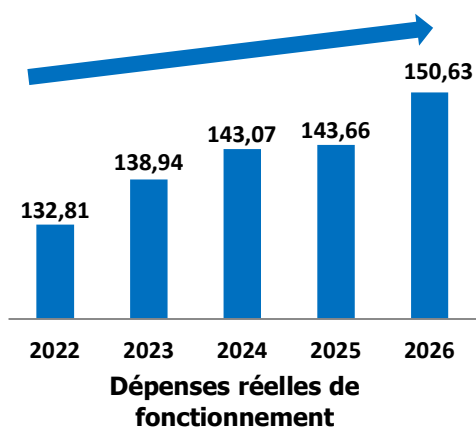
Libellés	CA 2023	CA 2024	CA provisoire 2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	159 759 474 €	159 639 685 €	177 290 823 €	162 740 572 €
Dépenses réelles de fonctionnement	138 943 654 €	143 073 195 €	143 662 492 €	150 632 249 €
Épargne de gestion	23 349 632 €	23 367 821 €	26 988 635 €	20 269 423 €
Epargne brute	14 565 154 €	14 550 130 €	18 570 724 €	12 108 323 €
Epargne nette	129 893 €	-1 106 871 €	1 807 555 €	-5 491 667 €

Le budget s'élabore, bien entendu, à partir de la réalisation du budget de l'année précédente, mais surtout en conciliant les principes directeurs qui guident l'élaboration d'une stratégie budgétaire qui a fait ses preuves et les choix qui ont forgé à Saint-Maur-des-Fossés son identité depuis 2014.

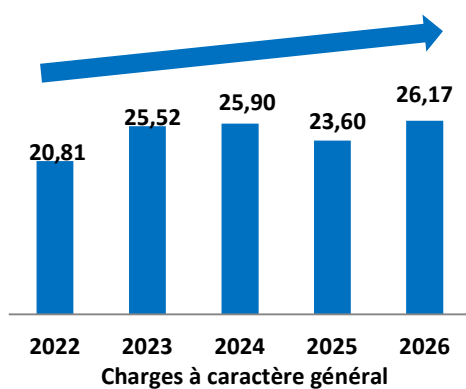
Un budget traduit donc une vision et une ambition.

Synthèse de la structure de la section de fonctionnement

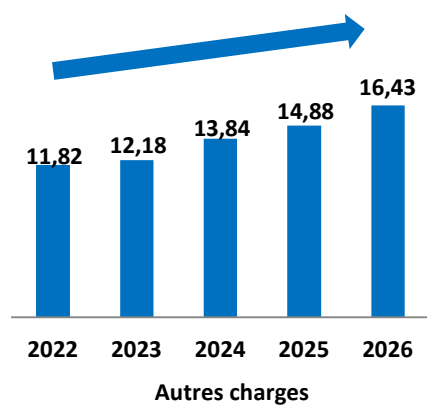
Les dépenses réelles de fonctionnement



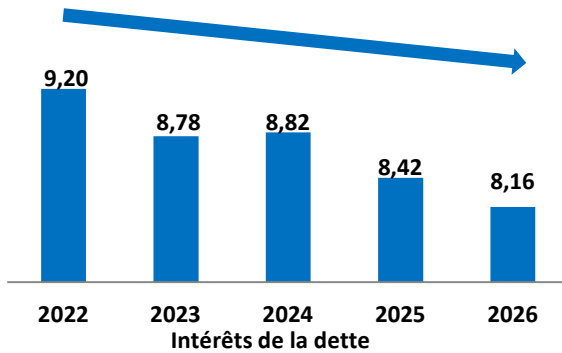
Dont



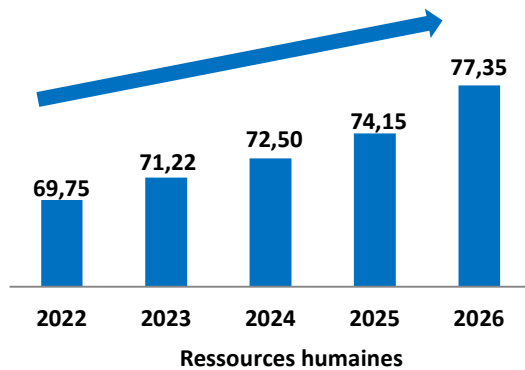
Les charges à caractère général sont inscrites en augmentation par rapport au réalisé 2025 eu égard au contexte international dégradé laissant présager une augmentation des matières premières.



Ce poste augmente consécutivement à l'augmentation du FCCT, des subventions et de la constatation des créances prescrites.

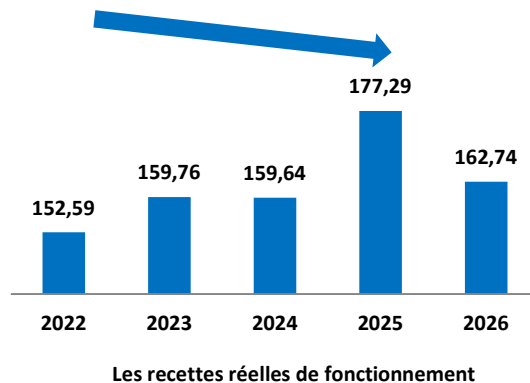


Conséquence du désendettement, la charge des intérêts continue à diminuer ce qui soulage la section de fonctionnement et vient une nouvelle fois conforter l'opportunité de la stratégie menée par la Ville.



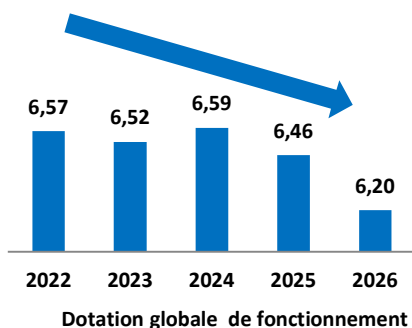
L'augmentation constatée permet d'intégrer les hausses correspondantes aux mesures nationales ainsi qu'aux recrutements prévus concernant la Police municipale et le nombre d'îlotiers conformément aux engagements pris devant les Saint-Mauriens.

Les autres recettes réelles de fonctionnement

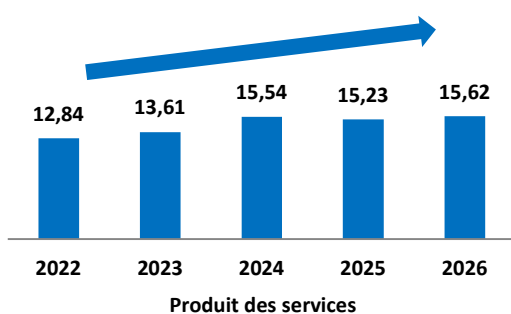


L'année 2025 affiche des recettes réelles de fonctionnement tenant compte de la cession des actions de la SIEM pour 15 millions d'euros. En 2026, ce poste demeure stable.

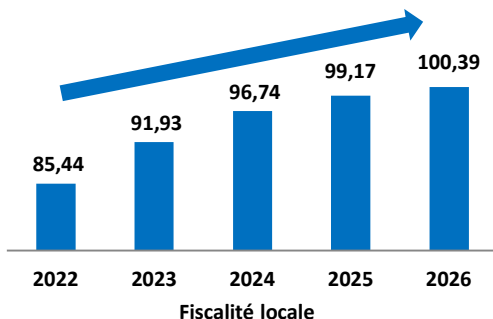
Dont :



Le montant de la DGF est estimé en légère baisse compte tenu des dispositions de la loi de finances 2026 : conséquence du désengagement avéré de l'Etat et du maintien par la ville de taux d'imposition inchangés. (potentiel fiscal considéré par l'Etat comme insuffisamment mobilisé).



La ville veille depuis de nombreuses années à améliorer le niveau de service public, ce qui le rend très attractif et explique la stabilité de la recette constatée ces trois dernières années. La légère hausse inscrite pour 2026 correspond à une fréquentation réévaluée à la hausse.



Les taux d'imposition restent inchangés pour la 8^{ème} année consécutive. La dynamique observée correspond comme chaque année à la revalorisation des bases locatives votée par le Parlement, et à la croissance du nombre de logements assujettis à la taxe foncière.

Depuis 2014, la Ville s'est employée à **maitriser** l'évolution de ses dépenses, c'est l'un des volets essentiels de sa stratégie financière. Son niveau de **service public enrichi** chaque année ainsi que la **préservation de son cadre de vie** permettent à la ville de demeurer très attractive et de pérenniser ainsi son niveau de recettes. Au fil du temps, les collectivités territoriales ont pu faire le constat d'un **désengagement total de l'Etat** ainsi qu'un net **recul du principe de décentralisation**. Le contexte financier national totalement dégradé et l'absence de réformes profondes de l'Etat gardent les collectivités sous la menace potentielle de sollicitations supplémentaires. Si les difficultés d'adoption de la Loi de finances en 2026 ont permis à la ville d'échapper au dispositif du Dilico 2, les collectivités restent une variable d'ajustement pour l'Etat et risquent à l'avenir d'être de nouveau appelées à l'effort de redressement des finances publiques. Dans ces conditions, elles doivent **faire preuve de la plus grande vigilance**.

Une politique d'investissement ambitieuse pour une ville protégée, dynamique et solidaire

Ce plan pluriannuel d'investissement s'articule autour des trois items correspondant aux **axes de développement du projet municipal**, choisi par les Saint-Mauriens lors des élections municipales du 15 mars 2026. Il permet d'échelonner dans le temps les investissements, identifiés comme structurants. **La dynamique d'investissement doit en effet se concilier avec le maintien des objectifs de désendettement.**



	2026	2027	2028	2029	2030
Une ville protégée					
Nouvel hôtel de police municipale	800 000	2 200 000	–	–	–
Modernisation du dispositif de vidéoprotection	320 000	125 000	125 000	125 000	200 000
Véhicules propres pour assurer les missions de sécurité	60 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Modernisation du parc automobile municipal	480 000	400 000	400 000	400 000	600 000
Acquisition d'une seconde digue anti-crue amovible	–	250 000	–	–	–
Renouvellement de matériel informatique, TNI écoles et plan cyber-sécurité	400 000	300 000	300 000	250 000	250 000
Plan d'aménagements et rénovation de voirie et trottoirs 100 km	2 750 000	6 700 000	6 700 000	6 700 000	6 700 000
Mobilier urbain	215 000	230 000	230 000	230 000	230 000
Modernisation de l'éclairage public	1 815 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
Politique cyclable et circulations douces	420 000	600 000	600 000	650 000	650 000
Renaturation et désimperméabilisation de l'espace public	150 000	200 000	200 000	300 000	400 000
Rénovation Hôtel de Ville	350 000	600 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Rénovation et renaturation et cimetières	140 000	150 000	150 000	250 000	250 000
Rénovation des Archives municipales	250 000	–	–	–	–
Réaménagement du centre technique municipal	50 000	600 000	600 000	–	–
Developpement patrimoine arboré et géoréférencement	350 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux	80 000	nc	nc	nc	nc
Création de réseaux de chaleur de quartiers	–	nc	nc	nc	nc
Total	8 630 000 €	14 505 000 €	12 455 000 €	12 055 000 €	12 430 000 €

	2026	2027	2028	2029	2030
Une ville dynamique					
Requalification de la rue Baratte-Cholet	315 000	–	–	–	–
Requalification de la rue Saint-Hilaire	1 900 000	–	–	–	–
Renaturation de la place de Molènes	95 000	–	–	–	–
Réaménagement de la place d'Adamville-Kennedy	200 000	1 200 000	1 000 000	–	–
Réaménagement de la place des Marronniers	–	–	–	100 000	1 500 000
Intégration de la gare de Saint-Maur Créteil	250 000	300 000	nc	nc	nc
Intégration de la gare de Saint-Maur Champignol	50 000	nc	nc	nc	nc
Réaménagement du quai de Bonneuil	–	–	–	100 000	1 500 000
Réaménagement de squares et aires de jeux	200 000	300 000	350 000	350 000	400 000
Poursuite de la rénovation des écoles maternelles	400 000	700 000	700 000	750 000	750 000
Rénovation de la Toiture de l'école maternelle Jules Ferry	350 000	–	–	–	–
Poursuite de la rénovation des écoles élémentaires	430 000	550 000	600 000	600 000	700 000
Structures de la petite enfance	200 000	–	500 000	500 000	500 000
Rénovation du multi-accueil du Mesnil	150 000	1 000 000	900 000	–	–
Conservatoire Rayonnement régional	725 000	50 000	2 500 000	500 000	–
Patrimoine et bâtiments culturels	210 000	250 000	300 000	500 000	500 000
Nouvelle annexe de la médiathèque de la Varenne	–	600 000	–	–	–
Eglises	50 000	250 000	250 000	350 000	350 000
Modernisation des équipements sportifs	600 000	600 000	1 000 000	1 000 000	600 000
Maison des Sports et rénovation de la salle verte	–	–	500 000	700 000	–
Rénovation du stade des Cornelles	50 000	900 000	–	–	–
Réaménagement du plateau sportif de l'Entreprise	–	50 000	300 000	–	–
Stade Paul Meyer : rénovation du Club House et création terrain synthétique	120 000	200 000	1 000 000	–	–
Baignade en Marne	50 000	–	50 000	–	50 000
Fin de l'aménagement de la Maison des Associations	260 000	–	–	–	–
Amélioration de l'accueil physique des publics	–	–	50 000	500 000	400 000
Requalification de l'ancienne usine des eaux	nc	nc	nc	nc	nc
Total	6 605 000 €	6 950 000 €	10 000 000 €	5 950 000 €	7 250 000 €

	2026	2027	2028	2029	2030
Une ville solidaire					
Accessibilité	50 000	150 000	250 000	300 000	500 000
Création d'une Maison des Enfants	80 000	60 000	1 000 000	1 200 000	–
Développement de l'inclusion dans les cours, squares et aires de jeux	–	50 000	100 000	150 000	150 000
Réaménagement de l'accueil de la Maison de l'Action sociale	100 000	–	–	–	–
Subventions d'aide à la création de logements sociaux	2 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Création de la Vallée des Chats	–	30 000	100 000	100 000	–
Caniparc	–	100 000	100 000	–	–
Création de nouveaux logements d'urgence pour les victimes de violences intrafamiliales	–	–	–	250 000	250 000
Total	2 730 000 €	1 890 000 €	3 050 000 €	3 500 000 €	2 400 000 €

Synthèse des recettes et des dépenses d'investissement projetées pour l'exercice 2026

Recettes dont	Projet de BP 2026	Dépenses dont	Projet de BP 2026
Recettes	25 594 469	Remboursement du capital de la dette	17 600 000
Emprunts	10 000 000	Travaux et équipements	35 354 033
Autofinancement	20 079 386	Résultat d'investissement reporté	2 719 822
Total	55 673 855 €		55 673 855 €

Annexe relative à la gestion des Ressources humaines

Depuis la loi « *Administration Territoriale de la République* » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités. L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe) confirme la volonté du législateur d'améliorer les conditions du débat grâce à une information complète sur les enjeux des politiques publiques pour mieux éclairer les élus.

L'année 2026 s'ouvre dans ce contexte d'environnement budgétaire national difficile et incertain. En cette période de forte contrainte pour les finances publiques, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés cherche à concilier rigueur de gestion, responsabilité et ambition pour son territoire.

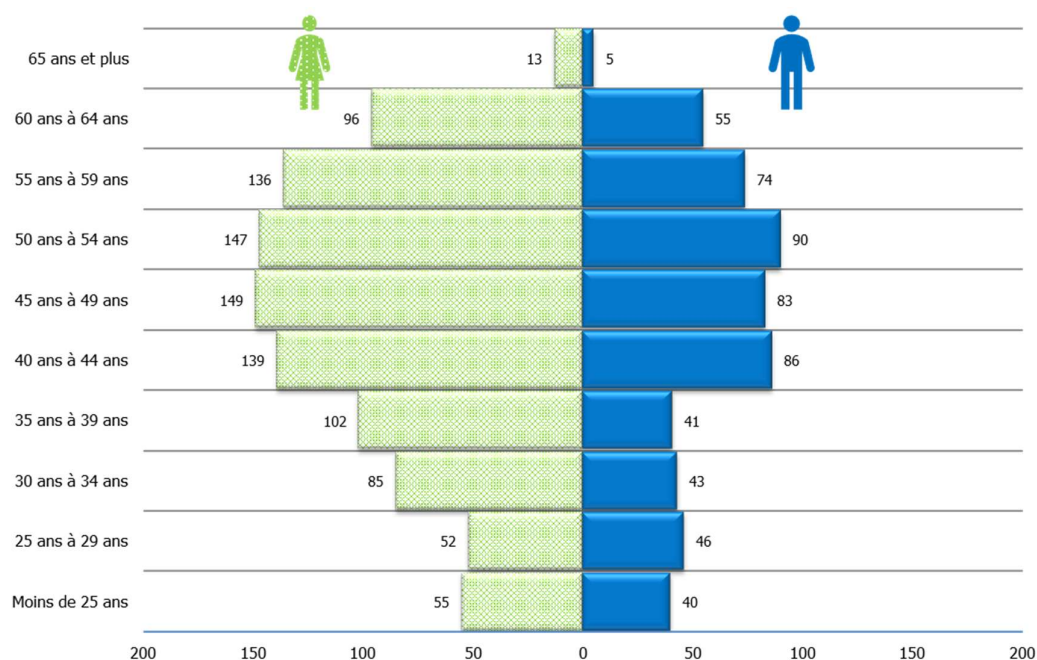
Afin de permettre l'élaboration du budget primitif, il est essentiel de présenter ce rapport d'orientation budgétaire pour obtenir une analyse rétrospective et prospective de l'évolution des dépenses en matière des emplois, des effectifs, et des crédits associés.

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses en fonctionnement des collectivités. Leur importance découle des modes de gestion adoptés (régies, concessions...), des choix locaux en matière de politique salariale (régime indemnitaire, avantages sociaux...), ainsi que des décisions liées à l'organisation interne.

LA SITUATION SAINT-MAURIENNE

La structure des effectifs

La pyramide des âges



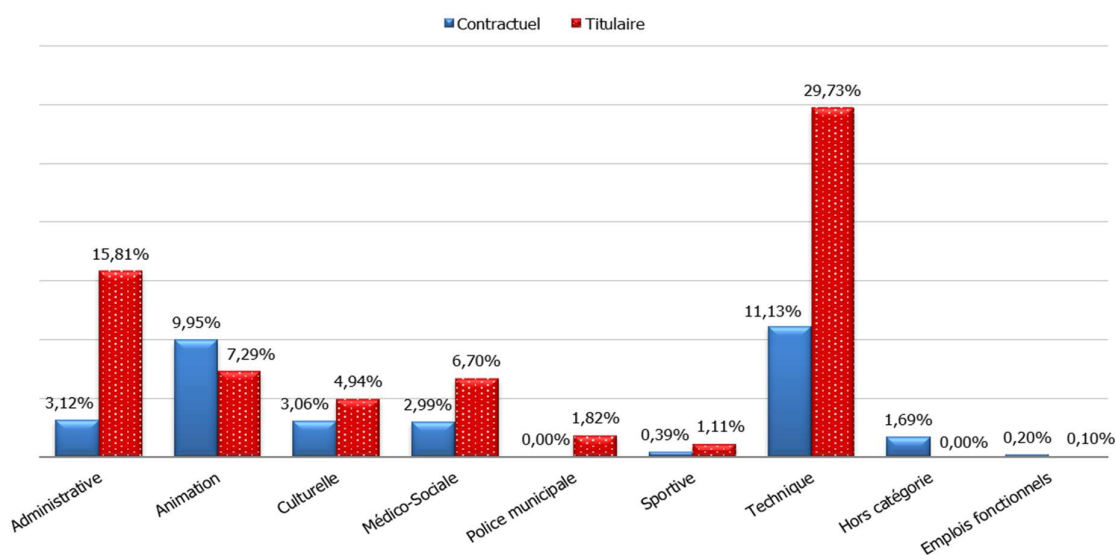
Comme dans de nombreuses collectivités, il est constaté un vieillissement du personnel communal, avec une plus forte concentration pour les tranches entre 40 et 59 ans.

Une génération d'agents territoriaux s'approche ainsi du terme de son parcours professionnel. En 2025, 93 agents ont pu ouvrir droit à la retraite et pour 2026, 127 agents. Il convient de souligner que l'ouverture des droits à la retraite ne se traduit pas systématiquement par un départ effectif de la collectivité. De nombreux agents choisissent de prolonger leur activité au-delà de la date à laquelle ils peuvent prétendre à la retraite, dans la limite d'âge autorisée.

Au 31 décembre 2025, la collectivité emploie au total 1 466 emplois équivalents temps plein (ETP), dont 1 431 ETP sur des emplois permanents.

Au sein des services de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, la population féminine reste largement représentée pour toutes les catégories confondues.

Répartition par filière



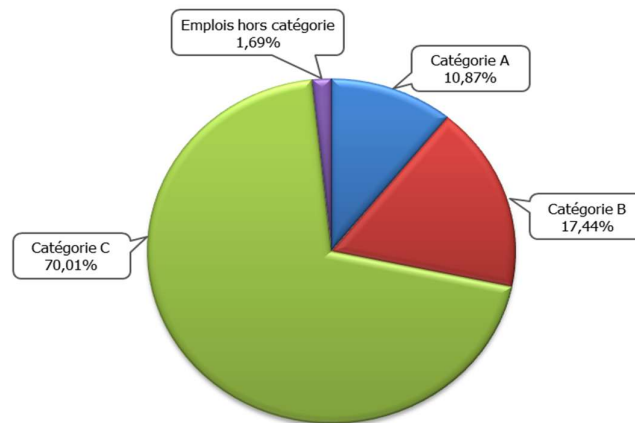
Les fonctions techniques conservent une place prépondérante dans la répartition par filière. Il s'agit essentiellement des métiers de la DGST ou de la direction Restauration et Intendance Ecoles.

La filière administrative arrive naturellement en seconde position puisqu'elle regroupe principalement les fonctions supports (ressources humaines, finances, communication, commande publique, assurances, affaires juridiques, informatique, accueil et gestion administrative dans l'ensemble des secteurs, ...), les missions déléguées (Etat-civil, élections, urbanisme) ainsi que certaines politiques publiques choisies (seniors, handicap, politique de la ville, les différentes maisons, ...).

En troisième, vient la filière médico-sociale qui correspond à l'importance donnée en faveur des métiers de la petite-enfance à la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Les agents titulaires restent majoritaires au sein de la collectivité. Néanmoins, les contractuels jouent un rôle clé dans certaines filières stratégiques, comme dans l'animation et les services techniques, ce qui s'explique par les besoins spécifiques, temporaires et avant tout, à défaut, en raison de la difficulté rencontrée pour recruter des candidats titulaires.

Répartition par catégorie



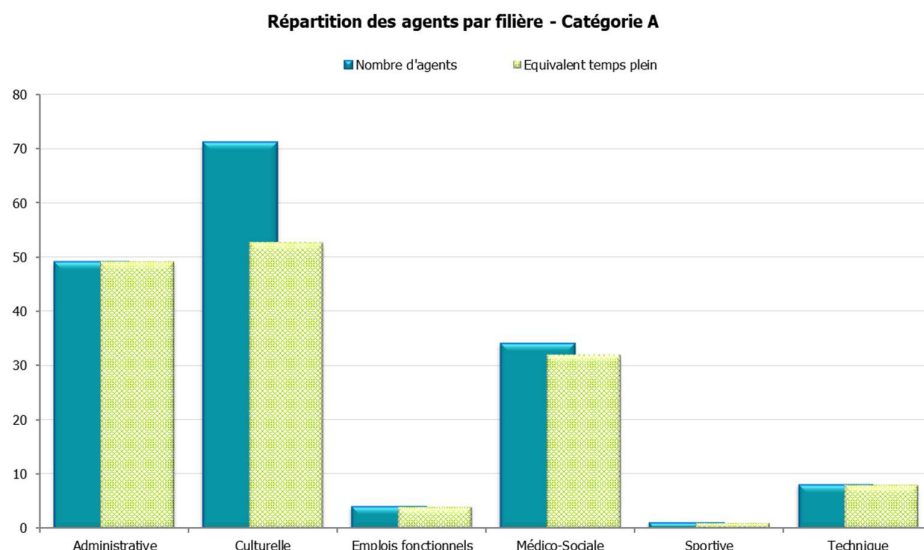
La catégorie C représente 70% des effectifs, ce qui est resté conforme à la tendance des communes de même strate disposant des mêmes services municipaux en régie.

Les agents de la catégorie A sont principalement en charge de fonctions d'encadrement, de conception, d'ingénierie ou exerçant des emplois à haute technicité. Leur représentativité au sein de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés s'approche des normes habituelles des autres communes de même strate.

Il est à noter que le fonctionnement d'un Conservatoire à rayonnement régional (CRR), au nombre de seulement 8 en Ile-de-France, implique le recrutement de professeurs de musique, augmentant mécaniquement la représentation de cette catégorie au sein des effectifs municipaux.

La répartition des effectifs par catégorie reste stable depuis plusieurs années.

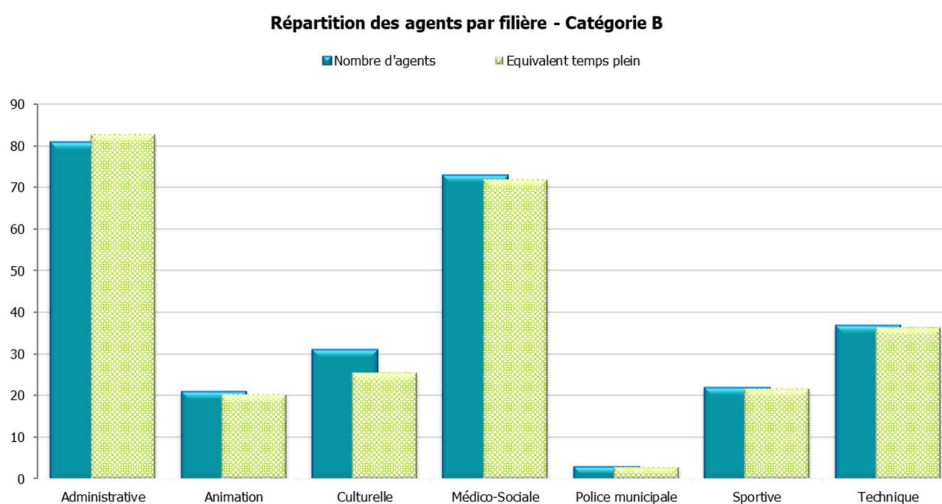
Répartition des agents par catégorie et filière



Les agents de catégorie A représentent principalement les postes de direction (hors filière culturelle).

Toutefois, la filière médico-sociale regroupe aussi ceux et celles qui exercent des missions de directions d'établissement des structures de la petite-enfance ou d'éducateurs de jeunes enfants.

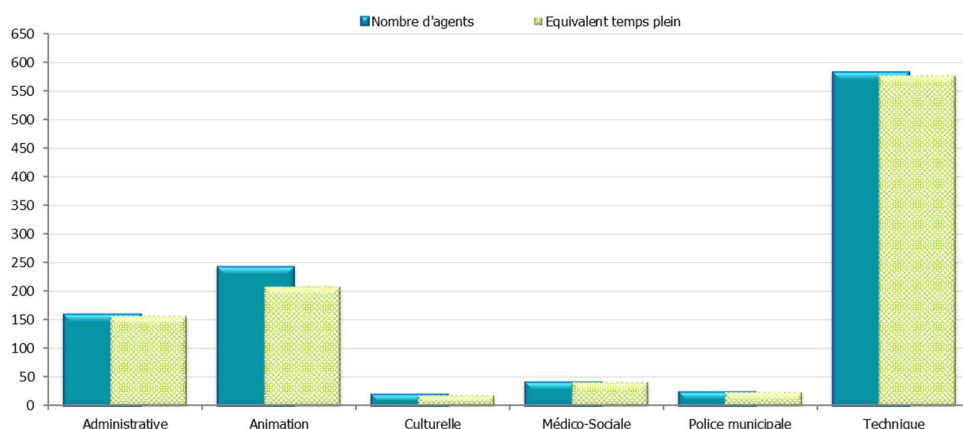
Concernant la filière culturelle, il s'agit très majoritairement des professeurs d'enseignements artistiques du conservatoire.



Actuellement, la collectivité compte plus d'agents de la catégorie B dans la filière médico-sociale que dans la filière administrative ou technique. Il s'agit des métiers d'auxiliaires de puériculture exerçant dans les structures de la Petite-Enfance.

Concernant la filière culturelle, il s'agit des missions d'assistants de conservation auprès de la médiathèque ainsi que les assistants d'enseignements artistiques au sein du conservatoire.

Répartition des agents par filière - Catégorie C



Dans la catégorie C, la filière technique est la plus représentée au sein de la collectivité avec les agents des services techniques et les agents de la direction Restauration et intendance écoles (agents d'entretien, cuisine centrale, APER...).

Puis, viennent les agents de la filière animation, avec les agents de la direction des activités périscolaires et enfin les métiers administratifs.

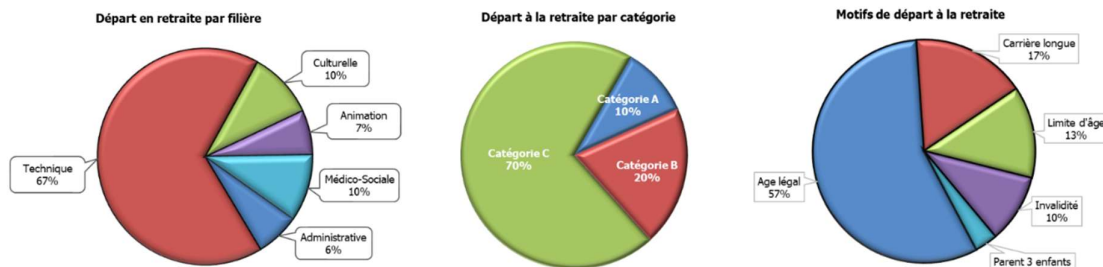
Au sein de la commune de Saint-Maur-des-Fossés, il y a davantage d'adjoints d'animations que d'adjoints administratifs. Cela s'explique par l'importance donnée à cette politique publique.

Les départs en retraite en 2025

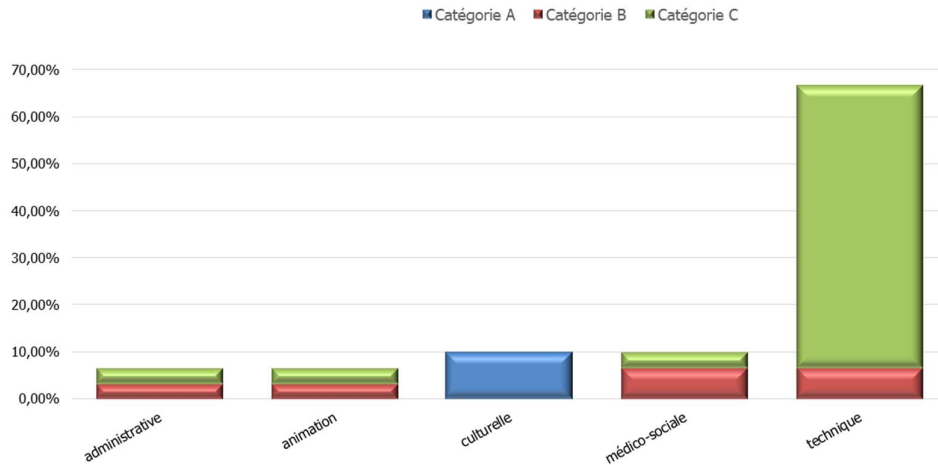
En 2025, 33 agents ont fait valoir leur droit à la retraite, marquant ainsi une diminution de 33% par rapport à ceux de 2024.

En 2025, certains agents ont préféré prolonger leur activité de quelques trimestres pour leur permettre de bénéficier d'une retraite plus avantageuse.

Pour 2026, une projection d'une quarantaine de départ à la retraite est envisagée.



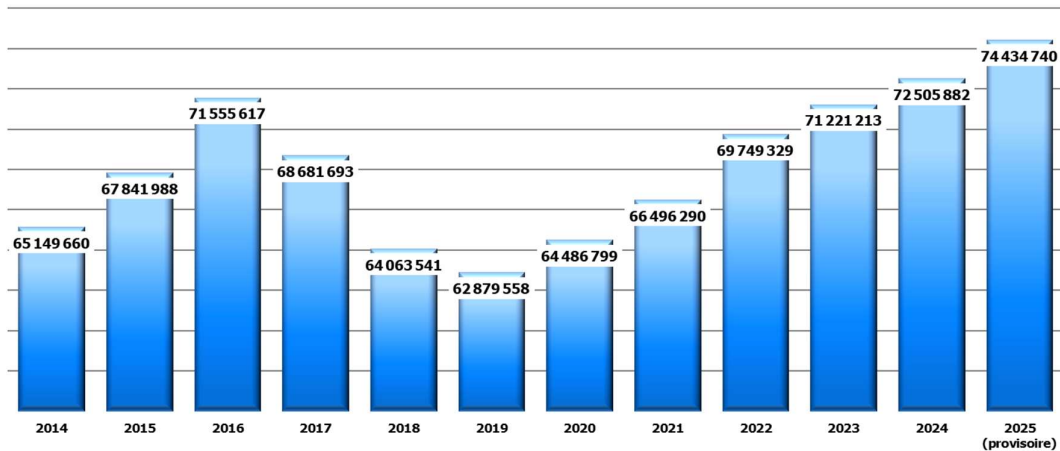
Départ à la retraite par catégorie et filère



Les dépenses de personnel

Evolution des dépenses de personnel

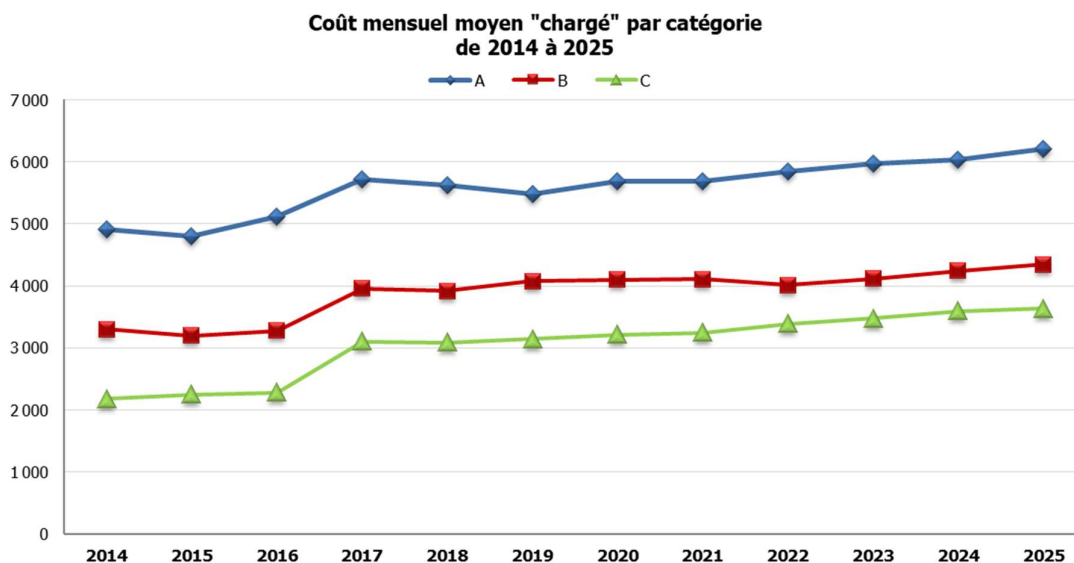
Budget Principal - Variation 012
(en €)



En raison du contexte financier contraint et de l'évolution constante des charges qui incombent aux collectivités (Glissement vieillesse technicité dit GVT, augmentation des taux de cotisations CNRACL et IRCANTEC, hausse du SMIC, participation employeur à la protection sociale complémentaire, ...), il est essentiel pour la Ville de Saint-Maur-des-Fossés de continuer à rechercher une plus grande efficacité impliquant l'interrogation régulière de la pertinence de ses organisations.

Afin de maintenir une gestion rigoureuse du budget, une vigilance accrue est portée sur les recrutements, un suivi attentif des mobilités pour rechercher de façon permanente l'amélioration de la productivité notamment par l'optimisation continue du temps de travail et la mutualisation des missions.

Coût moyen chargé

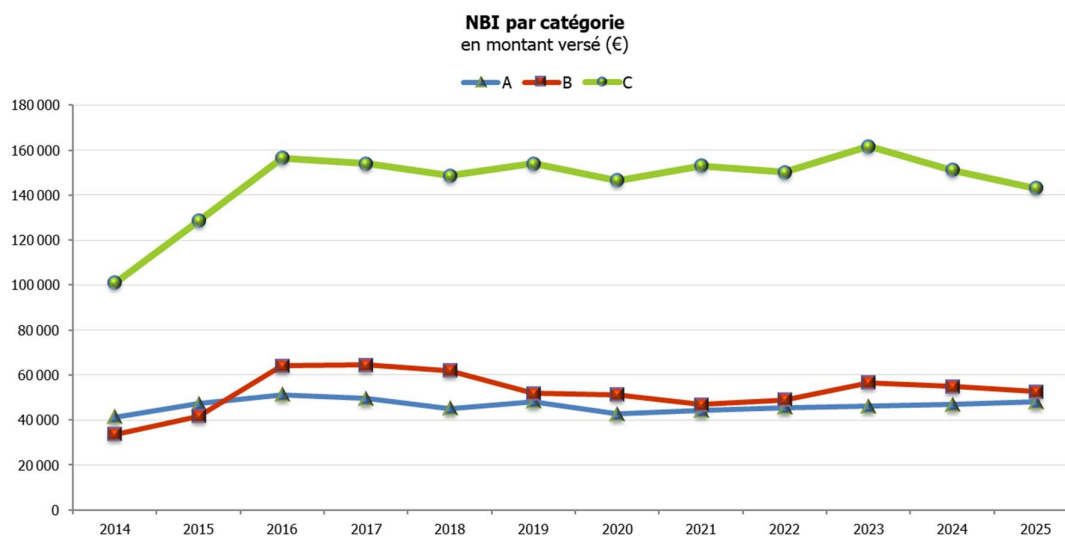


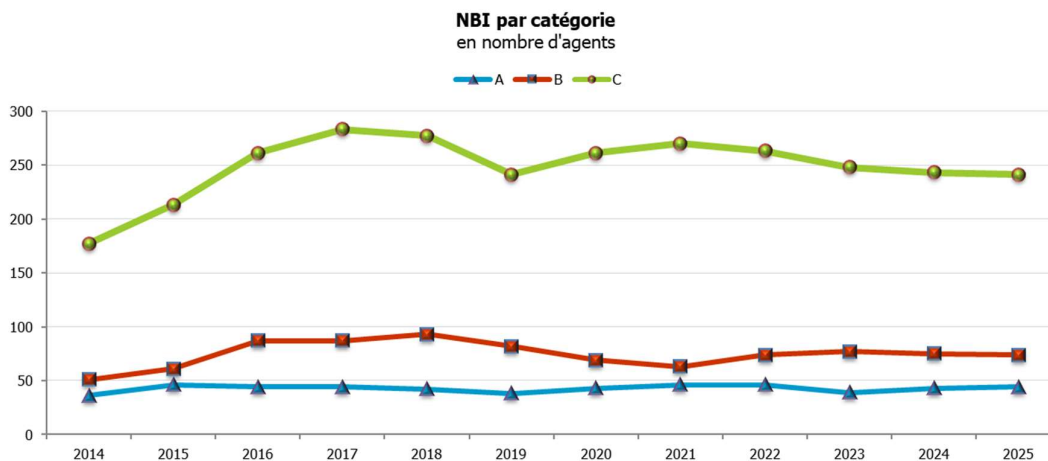
	2014	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%	2025	%
A	4 905	4 806	↓ -2,03%	5 113	↑ 6,40%	5 718	↑ 11,83%	5 625	↓ -1,63%	5 476	↓ -2,65%	5 692	↑ 3,94%	5 690	⇒ -0,04%	5 840	↑ 2,64%	5 967	↑ 2,17%	6 036	↑ 1,16%	6 213	↑ 2,93%
B	3 299	3 200	↓ -2,98%	3 279	↑ 2,46%	3 962	↑ 20,82%	3 921	↓ -1,03%	4 076	↑ 3,95%	4 099	↑ 0,56%	4 110	⇒ 0,27%	4 010	↓ -2,43%	4 116	↑ 2,64%	4 245	↑ 3,13%	4 348	↑ 2,43%
C	2 176	2 247	↑ 3,24%	2 285	↑ 1,71%	3 105	↑ 35,86%	3 085	↓ -0,64%	3 142	↑ 1,85%	3 212	↑ 2,23%	3 249	↑ 1,15%	3 393	↑ 4,43%	3 480	↑ 2,56%	3 596	↑ 3,33%	3 636	↑ 1,11%

Malgré l'évolution constante des charges, le coût moyen chargé reste assez stable et maîtrisé depuis plusieurs années.

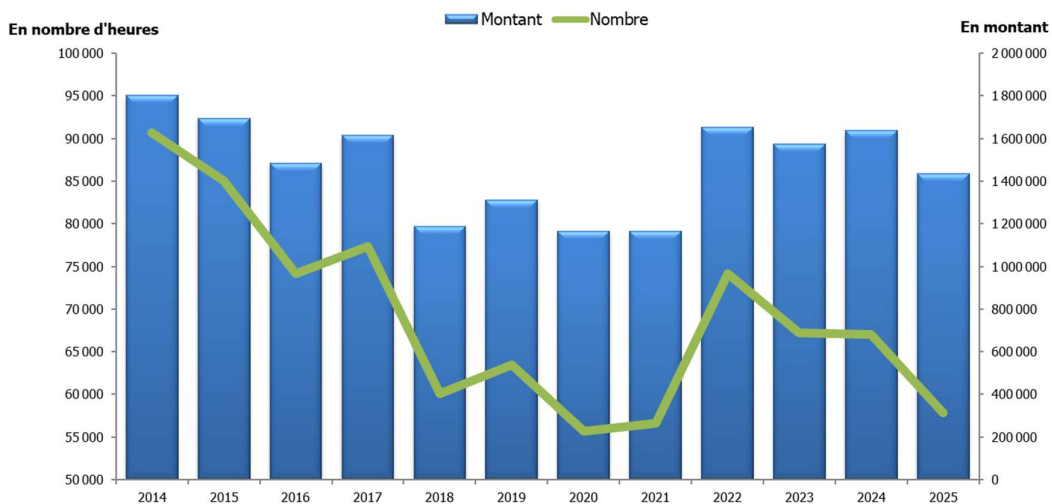
NBI

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) est attribuée pour l'exécution de missions d'accueil, de certaines technicités ou d'encadrement de service/direction. Elle est retirée dès lors que l'agent ne remplit plus la mission, en raison d'un changement de poste. Son attribution est règlementée par un décret.





Heures supplémentaires



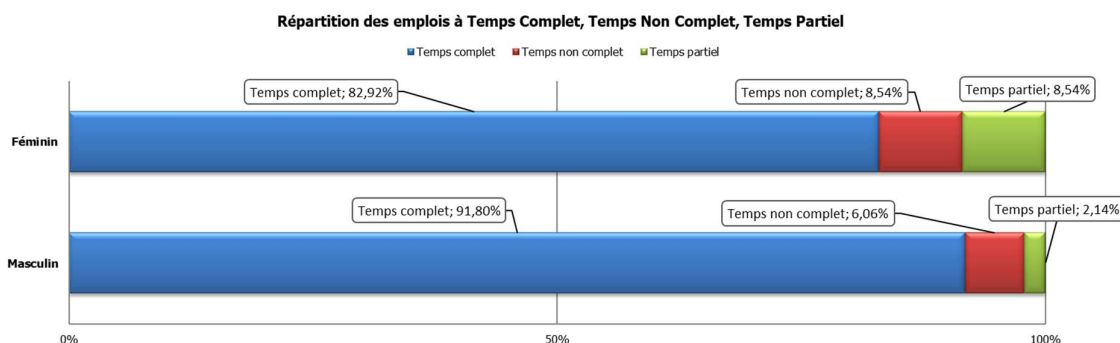
Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires représentent la compensation d'un temps de travail additionnel. A Saint-Maur-des-Fossés, le rythme soutenu des animations, des manifestations et les besoins liés aux services conduisent à un recours régulier à ces indemnités.

Le travail entrepris sur les cycles et temps de travail ainsi que la recherche permanente d'une gestion plus efficiente de l'utilisation des heures supplémentaires a permis de réduire leur application.

Temps de travail

Les cycles de travail des agents de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés sont sur la base annuelle de 1607 heures. Ces cycles de travail ont fait l'objet d'un recensement général validé par le Comité Technique et sont adaptés aux besoins des services notamment en termes d'accueil des usagers.

Quotités de temps de travail

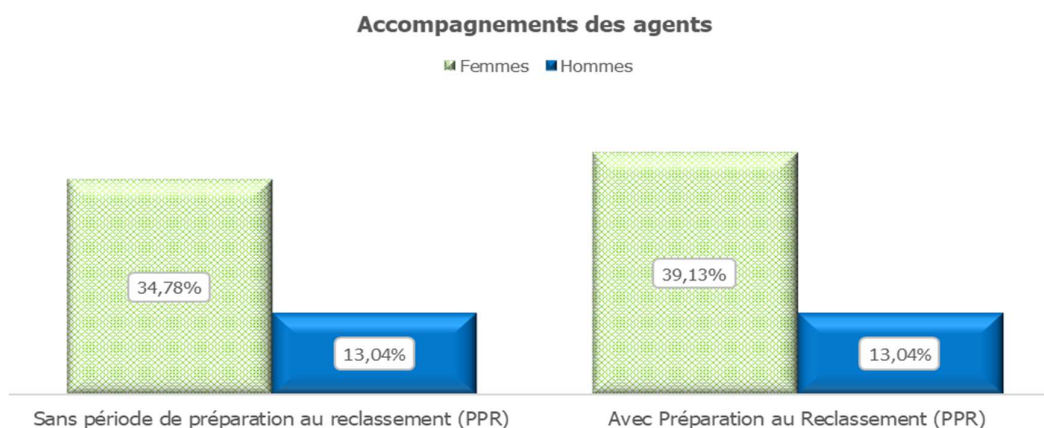


Le recours au temps non-complet est limité à une minorité de postes, principalement dans les secteurs tels que l'animation et l'enseignement artistique. Ce chiffre reste stable depuis plusieurs années.

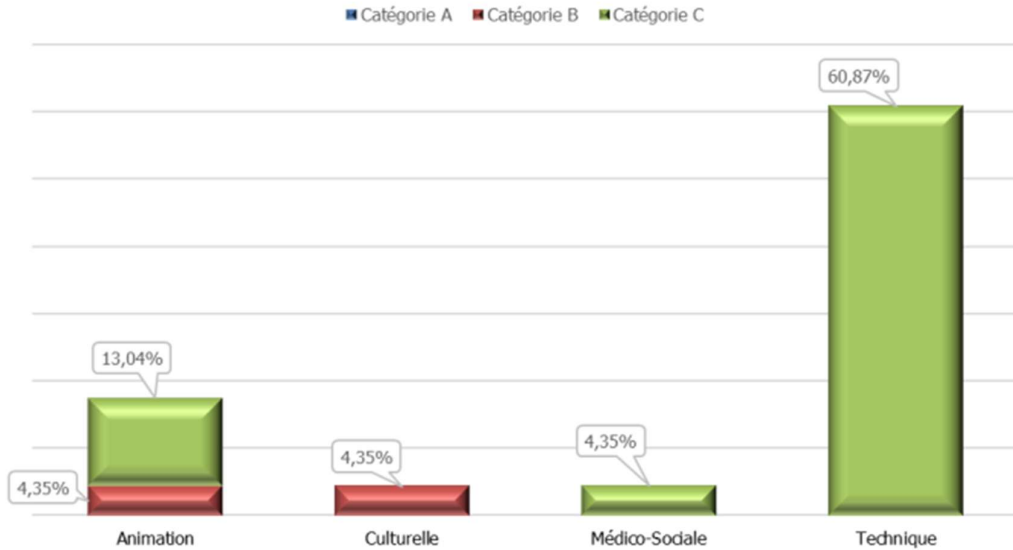
Accompagnement et reclassement

La collectivité accompagne depuis longtemps les agents fragiles physiquement et/ou psychologiquement. Depuis 2019, le dispositif « *Période de Préparation au Reclassement* » (PPR) a instauré un droit à bénéficier d'un accompagnement individuel et spécifique, facilitant la transition professionnelle vers un autre métier. Ce dispositif sert uniquement aux agents dont l'état de santé ne permet plus de remplir les fonctions correspondantes aux emplois de leur grade.

La municipalité a également fait le choix d'élargir ce dispositif à l'ensemble des agents ne relevant pas de la PPR mais qui souhaite malgré tout entamer une reconversion professionnelle pour anticiper l'usure professionnelle et/ou maintenir leur motivation à exercer leurs missions de façon qualitative. En 2025, ce dispositif a permis d'accompagner 23 agents.



Accompagnement des agents par catégorie et filière

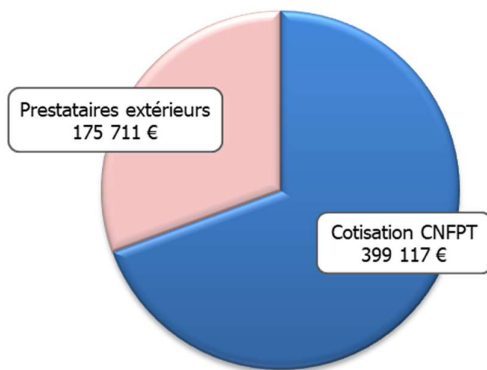


Les agents de la filière technique ont été les agents qui ont le plus bénéficié de cet accompagnement en raison de la forte pénibilité dans leur métier.

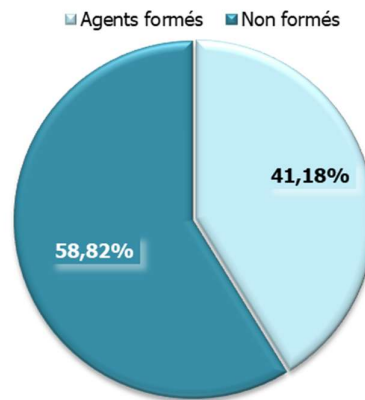
Pour 2026, l'ambition de la collectivité est d'atteindre le chiffre de 30 agents accompagnés.

Formation

Dépenses de formation



Agents ayant suivi une formation



Les thématiques des formations ont été réalisées essentiellement en considération des grands axes définis dans le plan triennal de formation :

1. Accompagner les agents publics tout au long de leur carrière ;
2. Développer les compétences managériales ;
3. Professionnaliser les équipes au profit de la qualité du service public ;
4. Améliorer les conditions de travail par le travail en sécurité.

Les sessions ont été prioritairement réalisées sous l'égide du CNFPT. Toutefois, il a été décidé de faire appel à des formateurs internes, lorsque cela était possible ou des prestataires extérieurs afin de répondre à des nécessités techniques ou complémentaires, notamment dans le domaine de l'hygiène et la sécurité.

PROSPECTIVE DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'EXERCICE 2026

Les actions engagées en termes de maîtrise des dépenses de personnel demeurent et restent nécessaires en raison du poids financier de ce poste. Elles constituent une garantie de contrôle des dépenses en fonctionnement. Toutefois, cette exigence ne doit pas constituer une entrave à la mise en œuvre de politiques publiques de qualité et de l'amélioration des conditions de travail des agents.

En 2026, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés va devoir affronter de nouveau la poursuite en année pleine des augmentations des taux de cotisations, de la revalorisation du SMIC ainsi que plusieurs autres mesures spécifiques qui ont entraîné une hausse importante des dépenses. Cette hausse s'inscrit dans un contexte de hausse des charges à caractère général et de baisse de nombreuses recettes.

Les charges reconduites en 2026

- Mise en place de la participation employeur obligatoire pour les mutuelles : estimation à 72 000 € ;
- GVT (les avancements d'échelon) : estimation à 241 000 € ;
- Maintien du forfait mobilité durable : estimation à 50 000 € ;
- Maintien du bonus attractivité pour le personnel : estimation à 255 000 €. Cette mesure vise à revaloriser les salaires des professionnels de la petite enfance.

Les mesures exogènes supplémentaires concernant 2026

- Augmentation du taux de cotisation CNRACL (+ 3 points) : estimation à 775 000 € ;
- Augmentation du taux de cotisation IRCANTEC (+ 0,27 point) : estimation à 47 000 € ;
- Augmentation du taux de cotisation URSSAF maladie (+ 0,09 point) : estimation à 36 000 € ;
- Augmentation du SMIC (+ 1,18 point) : estimation à 7 000 € ;
- Augmentation de l'indemnité différentielle pour les agents fonctionnaires, suite à l'augmentation du SMIC : estimation à 116 000 € ;
- Augmentation du montant des astreintes de sécurité : estimation à 8 000 € ;
- Augmentation (+ 2 points) du plafond de la Sécurité sociale, utilisé dans l'assiette de calcul des cotisations sociales (la base de calcul des charges sociales sera donc plus importante) ;
- Tenue des élections municipales (tenue des bureaux, HS et mise sous pli) : estimation à 89 000 € pour 1 tour.

Par ailleurs, la gestion des ressources humaines va être marquée en 2026, par :

- La recherche d'optimisation de l'organisation avec entre autres la réflexion sur les départs à la retraite ;
- Le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences pour anticiper au mieux les départs et les évolutions des métiers ;
- La conduite de l'élargissement de la gestion informatisée des temps de travail.

Enfin, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC), suite à l'accord collectif national portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux du 11 juillet 2023, il a été décidé de poser le principe selon lequel :

- Depuis le 1er janvier 2025, les collectivités participeront au financement de la complémentaire santé couvrant les frais occasionnés par les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès prévoyance (prévoyance) à hauteur de 7 € par mois minimum. La Ville s'est déjà engagée auprès de ses agents en attribuant une participation de 10 €, 9 € et 8 € respectivement aux agents de catégorie C, B et A adhérant volontairement à la Prévoyance Territoria ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2026, les collectivités participent au financement des cotisations à une complémentaire santé couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident à hauteur de 15 € par mois ;
- Et à compter du 1^{er} janvier 2027, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés devra dorénavant proposer un contrat à adhésion obligatoire à la prévoyance pour l'ensemble de ses agents dont elle financera la cotisation à hauteur de 50% minimum. Ce contrat couvrira au minimum les risques d'incapacité de travail, d'invalidité.

De ce fait, le montant prévisionnel à inscrire au BP 2026 est estimé à **77,7 millions d'euros**, pour l'ensemble des charges liées aux ressources humaines.